

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

(DE LA MATTRISE EN SCIENCES DU LOISIR)

PAR

JEAN HARVEY

LA RHÉTORIQUE DE KINO-QUEBEC

JUIN 1981

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.



Université du Québec à Trois-Rivières

**Fiche-résumé de travail
de recherche de 2e cycle**

Mémoire

Rapport de recherche

Rapport de stage

Nom du candidat: Jean HARVEY

Diplôme postulé: M.A. Sciences du loisir

Nom du directeur
de recherche: Roger LEVASSEUR

Nom du co-directeur
de recherche (s'il y a lieu):

Titre du travail
de recherche: LA RHETORIQUE DE KINO-QUEBEC

Résumé:^{*}

Nous assistons dans nos sociétés industrielles avancées à une prolifération d'organismes oeuvrant dans le domaine du sport et du loisir mis sur pied par les Etats sous les pressions de groupes professionnels.

A l'aide des outils d'analyse que nous fournit la sociologie, cette recherche a pour objet l'étude d'un organisme institué par le gouvernement du Québec visant la promotion par les éducateurs physiques de la pratique de l'activité physique pour toute la population.

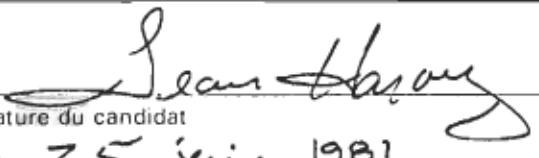
L'angle d'étude utilisé est celui des idéologies puisque celles-ci nous permettent, entre autres, de toucher à la symbolique sous-jacente aux représentations de l'organisation en cause et d'entrevoir par le fait même les relations sociales qui sont en jeu.

L'analyse d'un corpus de textes représentatif du discours de Kino-Québec et de ses promoteurs, menée à l'aide d'un cadre conceptuel que nous avons développé, nous a permis de retracer deux idéologies véhiculées par Kino-Québec.

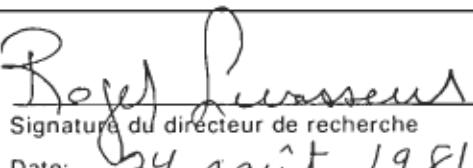
La première qui est centrale est une idéologie de type professionnel. En fait, Kino-Québec s'est révélé comme l'institutionnalisation au sein de l'Etat du discours des professionnels de l'activité physique. La deuxième, beaucoup moins importante, en est une de type nationaliste et elle s'imbrique dans la première. Il s'agit de l'idéologie de la condition physique nationale.

Enfin, cette étude démontre comment une catégorie socio-professionnelle s'approprie les pratiques de la population et tente de les orienter en fonction de son propre intérêt.

Signature du candidat


Date: 25 juin 1981

Signature du directeur de recherche


Date: 24 août 1981

Signature du co-auteur (s'il y a lieu)

Date:

Signature du co-directeur (s'il y a lieu)

Date:

TABLE DES MATIERES

	PAGE
TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
REMERCIEMENTS	iv
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 ..Une problématique de l'activité physique	6
1.1 L'activité physique une pratique sociale	7
1.1.1 L'internationalisation des pratiques corporelles.	10
1.1.2 Du sport à la condition physique.	12
1.1.3 L'institutionnalisation de la condition physique au Québec: Kino-Québec	15
1.1.4 L'appropriation politique de la condition physique.	18
1.2 Profession et idéologie.	22
1.2.1 Les attributs professionnels.	23
1.2.2 Le pouvoir professionnel.	28
1.3 La rhétorique professionnelle de Kino-Québec	31
conclusion	34
Chapitre 2 Du salut de l'âme au salut du corps	37
Chapitre 3 Emergence d'un nouveau discours dominant en matières de pratiques corporelles.	54
3.1 Un nouveau discours dominant	55
3.1.1 La protection du consommateur face à l'entreprise privée	55
3.1.2 Dénonciation de la médecine traditionnelle	61
3.2 Disqualification des pratiques populaires et autonomes	65
3.3 La remise en question du discours professionnel	71

	PAGE
Chapitre 4 La science du mouvement corporel	75
4.1 Les sciences de l'activité physique: fondement d'une intervention professionnelle	76
4.2 Organisation du champ de pratique en fonction de la spécialisation	83
4.3 La science de l'activité physique comme idéolo- gie	86
Chapitre 5 Modèle technocratique de la condition phy- sique	92
5.1 Le conditionnement physique:un besoin social .	95
5.2 Les pratiques normalisées: un besoin biologi- que	98
5.3 La médiation professionnelle comme nécessité .	112
5.4 La condition physique et le discours national.	120
CONCLUSION	128
BIBLIOGRAPHIE	130

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
4.1 Champ d'intervention du dossier promotion et les bienfaits de l'activité physique	82
5.1 Champ d'intervention du dossier évaluation. . .	100
5.2 Modèle de prédition des comportements.	107
5.3 Le choix des pratiques corporelles.	109
5.4 Carnet d'entraînement	111
5.5 Processus d'acquisition de l'autonomie.	114

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire n'aurait jamais vu le jour sans l'aide qui m'a été apportée par certaines personnes. Mes remerciements vont d'abord à Monsieur Roger Levasseur dont les précieux conseils et la grande patience ont été bien supérieurs à ce qu'un étudiant de maîtrise est en droit de s'attendre d'un directeur de thèse.

Je remercie également Mlle Marie Lavoie dont les patientes lectures de mes premiers jets m'ont été utiles à plusieurs égards, de même que Messieurs Michel Bellefleur et Pierre J. Demers qui, par leurs commentaires constructifs, m'ont permis d'apporter les dernières précisions à l'analyse. Tout au long de cette entreprise, ma famille m'a prodigué un soutien et des encouragements sans lesquels je n'aurais pu la mener à bien. Enfin, je m'en voudrais d'oublier Monsieur Jocelyn Dufresne du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec qui m'a fourni avec empressement la documentation nécessaire à cette analyse.

INTRODUCTION

Dans nos sociétés industrielles avancées, de nombreuses organisations oeuvrant dans le domaine du sport et du loisir voient le jour. Plusieurs d'entre elles se présentent comme des entreprises commerciales ou des associations volontaires, mais de plus en plus on assiste à une prolifération d'organismes mis sur pied par des Etats sous les pressions de groupes professionnels.

La présente étude a précisément pour objet un organisme institué par l'Etat du Québec, Kino-Québec, visant la promotion par les éducateurs physiques de la pratique de l'activité physique auprès de toute la population et plus particulièrement chez la population adulte.

L'angle d'étude privilégié est celui des idéologies. Bien qu'il eût été possible de faire porter l'analyse sur les structures de l'organisation, sur son fonctionnement, etc., il nous est apparu plus heuristique de nous pencher sur la rhétorique¹ véhiculée par Kino-Québec,

1 Le concept de rhétorique est défini ici comme étant l'idéologie des organisations. La rhétorique a deux faces, une polémique où sont identifiés les adversaires et une justificatrice comprenant le principe de légitimation de même que le projet social de l'organisation. Nous le définirons plus en détails au chapitre premier.

car l'idéologie est un angle de vue privilégié pour aborder l'étude de la réalité sociale. En effet, "l'analyse des idéologies peut informer sur elles-mêmes comme sur la pratique d'une société donnée puisqu'elles sont partie prenante de cette réalité."² De plus, l'approche par les idéologies nous permettra de toucher à la symbolique sous-jacente aux représentations de Kino-Québec et d'entrevoir par le fait même les relations sociales qui sont en jeu. Il convient de prendre note que cette analyse qui se veut sociologique sera menée à l'aide du cadre d'analyse actionnaliste tel que développé par Alain Touraine dans Production de la société.³

Le matériel empirique analysé comprend les documents écrits par Kino-Québec et par ceux qui en ont fait la promotion. Nous avons donc constitué un corpus formé des éléments suivants; 1) Des périodiques: la revue Mouvement, la revue Education physique, Loisir et sport et quelques numéros de diverses revues où l'on retrouve des articles concernant notre sujet; 2) les documents publiés par l'Association des professionnels de l'activité physique (APAPQ); 3) le rapport du Comité d'étude sur la condition physique des québécois et ses annexes;

2 J.-P. Hautecoeur, L'Acadie: idéologies et sociétés, Québec, Université Laval, thèse de doctorat (sociologie), 1972. pp. 26-27.

3 A. Touraine, Production de la société, Paris, Seuil, 1973.

4) les documents issus de Kino-Québec: plans d'action annuels, rapports de colloques; 5) les livres vert et blanc sur le loisir.

Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes livrés à une analyse de contenu du corpus que nous venons de décrire. Cette analyse pourrait se situer, dans les diverses méthodes d'analyse de contenu⁴, entre l'analyse thématique, où il s'agit d'opérer un certain dénombrement des différents thèmes abordés dans le corpus, et l'analyse de discours, où le texte est envisagé comme un ensemble de signes qu'il convient de mettre en relief.

Nous avons d'abord procédé à un relevé des principaux thèmes abordés dans le corpus. Mais dans le but de dépasser ce qui aurait pu s'avérer une simple retranscription sous une autre forme du discours de Kino-Québec, un cadre conceptuel sera développé nous permettant de passer de l'énoncé à l'énonciation, c'est-à-dire de rendre compte des conditions de production de la rhétorique de Kino-Québec, des relations sociales qui y sont en jeu.

Le plan de l'étude est conçu de la façon suivante:

4 Sur l'analyse de contenu, voir: L. Bardin, L'analyse de contenu, Paris, PUF, 1977 et M.-C. d'Unger, Analyse de contenu, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1974.

dans un premier chapitre, les concepts autour desquels sera construite l'analyse sont définis. Ainsi, après avoir dressé une problématique de la pratique de l'activité physique, les concepts de profession et d'idéologie seront abordés.

Le deuxième chapitre est consacré au côté diachronique de l'étude. Nous y poserons quelques jalons pour une histoire des pratiques corporelles relatives à la condition physique par un essai d'analyse des différentes formes qu'a prises la rhétorique des promoteurs d'une pratique professionnelle de l'activité physique.

Les chapitres trois (3), quatre (4) et cinq (5) constituent le cœur de notre analyse de la rhétorique de Kino-Québec. Dans le chapitre trois (3), nous verrons la face polémique de cette rhétorique, c'est-à-dire la partie du discours qui se consacre à identifier et à écarter les acteurs qui font concurrence aux promoteurs de la condition physique. Dans le chapitre quatre (4), nous verrons comment Kino-Québec tente de légitimer sa présence. Dans le chapitre cinq (5), nous nous pencherons sur la logique interne de la rhétorique, c'est-à-dire sur le projet social de Kino-Québec. Enfin, une brève conclusion synthétisera la démarche et les résultats

obtenus.

Comme nous l'avons déjà souligné, il ne s'agit pas ici d'une analyse des structures ou du fonctionnement d'une organisation, mais plutôt de faire ressortir sa rhétorique en fonction des relations sociales qui sont mises en jeu.

De plus, faute d'information, il ne nous sera pas possible de nous pencher sur un programme similaire mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Il va s'en dire qu'il eût été intéressant de mettre en comparaison Kino-Québec et Participation.

CHAPITRE

I

UNE PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

Dans ce chapitre nous nous proposons d'élaborer une problématique générale de l'activité physique nous permettant de situer l'objet de notre étude, soit la rhétorique de Kino-Québec, dans le contexte social dans lequel il s'insère.

Nous tenterons d'abord de démontrer en quoi l'activité physique puis, plus loin, le conditionnement physique sont des notions qui participent à la rhétorique des acteurs qui les ont mises de l'avant. En présentant ces notions comme des pratiques sociales, nous pourrons définir et expliquer ces concepts à partir de leurs conditions de production.

Nous verrons également que l'institutionnalisation de ces pratiques sous la forme de programmes gouvernementaux est un phénomène généralisé dans les sociétés industrielles avancées, avant d'examiner comment elles ont pris au Québec la forme du programme Kino-Québec.

Après avoir tracé les grandes lignes de cette problématique, nous pourrons présenter les hypothèses de même que les concepts utilisés dans cette étude. Il s'agit donc ici de présenter les jalons théoriques qui guideront l'analyse que nous allons mener.

1.1 L'activité physique une pratique sociale

L'activité physique dans notre société se révèle d'abord par la diversité des pratiques corporelles qu'elle met en jeu. Studios de culture physique, équipes professionnelles de hockey, de football, clubs de jogging, de racketball, cours de conditionnement physique organisés par des éducateurs physiques, l'activité physique, au-delà des diverses techniques du corps¹ qui y sont impliquées, apparaît non pas comme une pratique unifiée, neutre, universelle, mais comme une réalité différenciée.

En effet, des spectacles organisés par des promoteurs à l'anti-gymnastique en passant par les stages d'apprentissage de diverses techniques sous l'égide de fédérations de sport ou de plein air, nous faisons face à plusieurs modèles qui s'affrontent.

Les promoteurs sportifs organisent de leur côté des spectacles où la compétition y est énoncée comme un spectacle dont l'objectif est de mobiliser les masses de spectateurs et de les constituer en croyants de la pratique sportive pour ensuite les transformer en pratiquants.² Au-delà de ces représentations, du traditionnel schéma de l'élite qui attire la masse, ces spectacles apparaissent comme le théâtre du rendement, de la perfor-

1 L'expression est empruntée à Marcel Mauss qui fut le premier à l'utiliser. Voir: M. Mauss, Sociologie et anthropologie, Paris, Presses Universitaires de France, 1950.

2 A. Ehrenberg, Des jardins de bravoure et des piscines roboratrices: le sport parcours de pouvoirs, Les temps modernes vol. 35, no. 399, oct. 1979, p. 704.

mance par le biais du corps des athlètes et où les foules sont appelées à en consommer l'image, reléguées qu'elles sont à un rôle de participation dépendante³ à un modèle imposé par une minorité dominante.

D'autres promoteurs mettent sur pied des studios, des gymnases, où l'on se charge par des cures d'amaigrissement, par des séries d'exercices avec ou sans appareils, d'investir les corps des signes socialement reconnus. On y propose de forger les corps pour qu'ils portent les attributs de la minceur pour la femme, de la puissance et de la force pour l'homme.

De plus, alors qu'une critique de plus en plus vaste de l'appareil médical se met en place, qu'on dénonce les méfaits de la société industrielle sur la santé des individus, de nouvelles professions apparaissent et véhiculent une vaste rhétorique qui leur permet d'aspirer à une certaine légitimité. Récréologues, éducateurs physiques, travailleurs sociaux, génagogues, se présentent comme les guérisseurs des dysfonctions de la société. S'appuyant largement sur les revendications des professionnels, l'Etat entre également en scène par son soutien financier aux associations sportives et par la mise sur pied de programmes de développement de l'élite sportive et de programmes de conditionnement physique pour toute la population. Bref, devant la prolifération des acteurs, l'activité physique devient un enjeu important.

3 R. Levasseur, Contribution à une sociologie de l'action culturelle, Loisir et société, vol 3 no 1, 1980.

Système de pratiques corporelles culturellement orientées, l'activité physique est en effet l'enjeu d'une lutte entre plusieurs acteurs qui cherchent à se l'approprier. L'entreprise privée, l'Etat, les groupes professionnels, les mouvements d'anti-gymnastique se font les promoteurs de pratiques corporelles qui leur sont propres en vue de contrôler ce nouveau terrain social.

Ici comme dans les autres secteurs de l'action sociale, une lutte s'engage pour l'orientation des pratiques sociales par le biais des différents modèles qui sont le résultat de la promotion des acteurs sociaux.

L'objet de ces stratégies n'est autre que le corps qu'on s'est d'ailleurs déjà approprié de plusieurs façons. Dans la société québécoise traditionnelle, par exemple, l'Eglise a fait du corps un instrument au service de l'âme. Soumis à un ordre méta-social qui régissait sa conception, ses pratiques, le corps ne relevait que de la matérialité, du temporel et n'avait droit à d'autre prétention qu'à contribuer par sa négation au salut de l'âme.

Le corps a également été l'objet d'éducation: éducation militaire, notamment dans le contexte des deux grandes guerres mondiales, éducation sanitaire, physique et sportive, bien que cette dernière jusqu'aux années '30 a été boycottée par le Clergé, groupe dominant de l'époque.

1.1.1 L'internationalisation des pratiques corporelles

L'intervention des divers Etats dans le but de susciter la pratique de l'activité physique tend à se généraliser dans les sociétés industrielles avancées. Jean Meynaud⁴ notait à cet égard, que les Etats modernes tendent à s'impliquer sur la scène de l'activité physique pour trois raisons: 1) la sauvegarde de l'ordre public 2) l'amélioration de la condition physique de la population soit à des fins de préparation militaire, soit pour l'équilibre physique et le bien-être ou le rendement au travail 3) pour l'affirmation du prestige national.

On assiste donc à un vaste mouvement d'internationalisation de la pratique de l'activité physique qui s'est manifesté d'abord par le développement du mouvement olympique qui favorise la production d'élites sportives puis, plus tard, dans les programmes Trimms⁵ voués au développement de la pratique du conditionnement physique pour toute la population.

Le Québec a suivi le même mouvement quoique celui-ci présente une situation particulière par l'émergence récente de l'intervention de l'Etat. En effet, ce n'est qu'autour des années '65 à '70 que se développent des corps professionnels,

4 J. Meynaud, Sport et politique, Paris, Payot, 1966.

5 Pour un inventaire de ces programmes voir: F. Landry, Programmes de conditionnement physique ayant remporté du succès à l'étranger, 1974 annexe au Rapport du Comité d'étude sur la condition physique des québécois. Dorénavant, pour toute référence au rapport de ce comité, nous utiliserons l'expression rapport Bouchard.

des appareils mis en place par l'Etat pour gérer les pratiques corporelles de la population. Ces appareils sont nés de l'entreprise de modernisation de l'Etat du Québec amorcée dans la foulée de la révolution tranquille des années '60.

La modernisation de l'Etat toucha tous les secteurs: Le travail, la santé, l'éducation, de sorte que l'activité physique n'y a pas échappé. L'implication de l'Etat dans le secteur de l'activité physique s'est manifestée par le soutien de celui-ci à la formation de professionnels dans le but de gérer rationnellement le secteur et par l'instauration d'une politique d'accessibilité au sport par le soutien aux organisations oeuvrant dans ce secteur.

Poussé par une volonté d'intégration du Québec comme Etat-nation au mouvement olympique international, l'Etat du Québec a d'abord développé des programmes de production d'une élite sportive locale tels Mission-Québec '76⁶, auxquels se sont ajoutés par la suite des programmes d'incitation à la pratique du conditionnement physique pour toute la population, dont Kino-Québec. Ce dernier s'inscrit également dans un mouvement international, celui des Trimm's⁷, et participe donc du même genre

6 Ce programme soutenu par le HCJLS avait pour but de former plus d'athlètes d'élite afin d'augmenter la proportion des athlètes d'origine québécoise jusqu'à 30% au sein de la délégation canadienne aux J.O. de 1976.

7 Le nom de l'organisme dont on proposait la création dans le rapport du Comité d'étude sur la condition physique des québécois était Trimm-Québec.

d'opération que le mouvement olympique.

Ces politiques se présentent comme des entreprises de démocratisation de la pratique de l'activité physique. Cependant, sous le couvert de cette démocratisation, se cache en fait l'extension du champ de pratique pour les éducateurs physiques qui jusque là ont été relégués au secteur de l'éducation. En effet, le marché de l'emploi s'étant rétréci considérablement avec la baisse de la clientèle scolaire, il devenait impérieux pour ceux-ci de se trouver de nouveaux marchés, d'où l'intérêt pour le conditionnement physique étendu à toute la population et leurs demandes pour que l'Etat s'implique sur ce terrain social.

1.1.2 Du sport à la condition physique

On est passé de politiques spécialisées de développement d'élites sportives à des programmes généraux de conditionnement physique. Au Québec, la promotion de la condition physique a pris la forme de Kino-Québec. Se définissant comme un programme cherchant à "...Améliorer ou maintenir à un niveau optimal, la condition physique de chacun..."⁸, Kino-Québec a élaboré ses orientations autour du concept de condition physique qu'il importe d'abord de définir ici.

Pour bien cerner cette notion, il est nécessaire de retenir qu'il ne s'agit pas d'un concept neutre, universel, malgré

8 Kino-Québec, Plan d'action national 1980-81, p.4

ses prétentions. Il a la particularité d'être un énoncé présenté par un acteur particulier dont les éléments sont entachés de connotations qui relèvent de la rhétorique même de l'acteur qui l'a présenté, ce qui requiert qu'on en étudie les conditions de production, c'est-à-dire les procédés d'énonciation plutôt que les énoncés en tant que tels.

Le concept de condition physique et son corollaire le conditionnement physique seraient apparus autour des années '60.⁹ Se réclamant de la science, la condition physique sera définie dans sa version la plus achevée de la façon suivante:

"La condition physique est un état de l'organisme reflétant le degré d'efficacité fonctionnelle de l'ensemble de ses systèmes. Cet état de l'organisme humain est directement déterminé par les facteurs de la valeur physique intimement reliés à la santé, au bien-être et à la qualité de la vie".¹⁰

L'émergence de ce concept coïncide avec la création des premières associations professionnelles en loisir telles la branche canadienne-française de la CAHPER, l'ADEPR,¹¹ la ligue canadienne-française d'éducation physique, etc... c'est-à-dire avec le développement des visées professionnelles des éducateurs physiques qui deviendront des visées corporatistes avec l'apparition de l'APAPQ. Il s'inscrit donc dans une vaste rhétorique

⁹ Selon D. Guay et G. Naud, Dossier sur la gestion des activités physiques au Québec, 1974 annexe au rapport Bouchard.

¹⁰ Rapport Bouchard, p. 19.

¹¹ CAHPER: Canadian Association for Health, Physical Education and Recreation. ADEPR: Association des diplômés en éducation physique et récréation.

de professionnalisation de l'éducation physique en participant à la définition et à la délimitation d'un nouveau terrain social hors de l'appareil d'éducation où cette catégorie socio-professionnelle était confinée. Le conditionnement physique ne pourra donc se définir qu'en tant que système de pratiques corporelles véhiculé par les éducateurs physiques participant à des orientations culturelles se réclamant principalement de la science.

Cette définition permet de s'affranchir de la logique interne du discours (de son code) et d'envisager le corps non pas comme une donnée brute, "naturelle", mais comme un objet culturellement orienté, modelé en fonction des rapports sociaux dans lesquels les acteurs sont insérés. C'est sur ces bases que sera élaborée notre étude de la rhétorique de Kino-Québec en nous inspirant de l'analyse sociologique d'Alain Touraine¹². Ce qui importe ici, ce n'est pas de transposer les données telles qu'elles se présentent à première vue, ce qui équivaudrait à reproduire plutôt qu'analyser, mais de détruire ce qui se présente comme un donné, comme allant de soi, alors qu'il s'agit ici d'un construit, et ensuite de le reconstruire de façon à en révéler le code, c'est-à-dire d'en reconstituer la logique interne et ce, en mettant en lumière les relations sociales qui sont en jeu.

12 A. Touraine, Production de la société, p. 15

En effet, comme le souligne Vidal:

"L'objet sociologique ne sera pas le réel immédiat, il serait, en quelque sorte le réel analogue. Analogue parce qu'il ne reconstruirait pas le réel immédiat dans les termes mêmes par lesquels celui-ci se donne à la lecture naïve. Mais analogue aussi dans la mesure où cette lecture pourrait sans difficulté l'identifier. L'objet de la sociologie sera construit, donc différent, mais différent parce que comparable, donc familier".¹³

Dans le cas spécifique du Québec, le discours sur la condition physique s'est matérialisé principalement dans Kino-Québec. Il s'agit de situer la spécificité de cet acteur et celle de son discours dans les réseaux de rapports sociaux dans lequel il s'insère.

1.1.3 L'institutionnalisation de la condition physique au Québec: Kino-Québec

L'institutionnalisation de la condition physique par le biais du programme Kino-Québec se fait sous le signe de la science, celle-ci étant désormais au service non pas exclusivement du sport d'élite, mais également des pratiques corporelles les plus simples. Kino-Québec est l'institution qui fait la promotion "scientifique" de la condition physique telle qu'élaborée par les éducateurs physiques se réclamant de la science de l'homme en mouvement.

13 D. Vidal, Essai sur l'idéologie, le cas particulier des idéologies syndicales, Paris, Anthropos, 1971. p. 19.

Pour retracer l'origine de Kino-Québec, il faut remonter en mai 1973¹⁴ alors que le Haut-Commissariat institue un comité d'étude restreint sur le dossier de la condition physique. Ce comité recommande la mise sur pied d'un comité d'étude élargi sur la condition physique des québécois. En janvier 1974 ce comité est mis sur pied. Il est formé presqu'exclusivement d'éducateurs physiques. Il dépose son rapport en juillet 1974. Le rapport Bouchard propose, entre autres, la création d'un organisme en charge de la promotion de l'activité physique: Trimm-Québec.

De janvier '75 à mai '77, plusieurs études scientifiques sont menées par le service de planification du Haut-Commissariat: inventaire des programmes formels de conditionnement physique, étude de la perception des québécois face à leur condition physique et, en septembre 1975, l'APAPQ met sur pied un comité d'étude sur les programmes de conditionnement physique qui propose dans son rapport final une "normalisation" de l'organisation des Programmes de Conditionnement Physique pour Adultes (PCPA).

En juin 1976 un stage de formation pour des animateurs de PCPA a lieu à l'Université Laval. Le 15 juillet 1977, le Haut-Commissariat décide du modèle d'organisation qui sera retenu pour administrer le dossier de la condition physique.

14 Nous verrons dans le prochain chapitre de façon plus complète la génèse de Kino-Québec.

Lors de sa réunion du 19 octobre 1977, le Conseil des ministres décide de "...considérer comme une priorité gouvernementale le programme relatif à la condition physique des québécois".¹⁵ En janvier 1978, le coup d'envoi de la phase un (1) du programme Kino-Québec est donné.

La structure de Kino-Québec peut se résumer à une organisation centrale, une équipe du service des sports du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, où oeuvrent cinq (5) "conseillers", et à une organisation locale composée de cinquante-trois (53) modules Kino-Québec qui couvrent chacun une portion du territoire québécois. Chaque module engage un coordinateur, un éducateur physique, qui se charge de mettre en œuvre les grandes orientations définies par l'appareil central de même qu'un plan élaboré localement. Les modules se définissent en quelque sorte comme des structures de "concertation" entre divers organismes locaux dont un de ceux-ci prend en charge la gestion de la subvention de fonctionnement accordée par l'appareil d'Etat.

En instituant Kino-Québec en 1978, l'Etat s'appuie sur le discours scientifique développé dans le rapport du comité d'étude sur la condition physique des québécois préparé par des éducateurs physiques.

15 Kino-Québec, op. cit., p. 4.

Kino-Québec est donc le résultat d'un long processus de revendication des éducateurs physiques pour que l'Etat développe des programmes de conditionnement physique "accessibles" à toute la population. Ce nouveau "besoin" défini par les professionnels implique par ailleurs l'intervention de ceux-ci pour qu'il soit satisfait.

1.1.4 L'appropriation politique de la condition physique

Un des points majeurs concernant le programme Kino-Québec réside dans le fait que ce sont les éducateurs physiques qui sont à la base de son élaboration et de sa mise en place. Ces "professionnels", groupe né du développement des appareils de l'Etat québécois au cours des années '60, se reconnaissent par leur mode privilégié d'accès à l'Etat. Par leurs revendications, ils ont amené l'Etat à intervenir dans le champ de la condition physique tout en exerçant une influence décisive sur les politiques dans ce secteur. Leur influence s'est exercée notamment par le biais du contrôle des décisions concernant les politiques de l'Etat depuis quelques années, par leur rôle d'agents d'exécution et de mise en place des programmes gouvernementaux, de même que d'agents d'administration de ceux-ci.¹⁶

16 Pour l'analyse générale des actions de l'Etat, nous renvoyons le lecteur à M. Jamet, L'Etat et les sports au Québec, Ed. Coopératives Albert St-Martin, 1980.

Cette catégorie dominante des éducateurs physiques que sont ceux qui se réclament de la science de l'homme en mouvement et qui se définissent comme les professionnels de l'activité physique cherchent donc à influencer les politiques gouvernementales en matière de sport et de conditionnement physique. Ils tentent également de dominer les appareils de l'Etat consacrés au sport et au loisir pour se ménager une place privilégiée dans le champ de l'activité physique notamment par la promotion du développement de nouveaux services professionnels en cette matière.

L'enjeu étant ici l'appropriation politique du champ de la condition physique, on assiste à une alliance Etat-Educateurs physiques en lutte contre d'autres acteurs politiques dominants, c'est-à-dire la médecine et ses professions satellites, et contre des acteurs externes au système politique, l'entreprise privée et les mouvements d'auto-gestion du corps.

Notre étude repose sur l'hypothèse générale selon laquelle Kino-Québec est en fait l'implantation d'une nouvelle pratique professionnelle en loisir. Cette hypothèse repose elle-même sur plusieurs éléments d'ordre conjoncturel dus à la présence d'acteurs particuliers.

D'une part, Kino-Québec reprendrait le discours mis en place par une classe spécifique d'éducateurs physiques, ceux-ci étant à la recherche de l'acquisition du statut de professionnel et du prestige qui s'y rattache. En ce sens, le discours de Kino-Québec serait un discours de type professionnel

s'inscrivant dans l'idéologie plus générale des droits sociaux: droit à l'éducation, à la santé, aux loisirs, au travail, etc... Donc entreprendre une étude de Kino-Québec à travers son discours nécessite qu'on se penche sur le discours des éducateurs physiques et plus particulièrement sur la partie de cette catégorie socio-professionnelle qui se réclame des sciences de l'homme en mouvement.

D'autre part, Kino-Québec participerait au vaste projet gouvernemental de développement d'une culture québécoise. Il serait donc le véhicule d'une idéologie du développement d'une condition physique nationale.¹⁷ Le corps serait mis à contribution dans la poursuite du projet national, dans le but de produire un Québec "en forme".

Bref, par l'imbrication de deux idéologies, une professionnelle et l'autre nationaliste, où chacun, l'Etat et les professionnels de l'activité physique, trouve sa part, Kino-Québec se veut le promoteur d'un corps scientifiquement géré au nom du projet national.¹⁸

17 Pour qualifier ces deux idéologies dont Kino-Québec ferait la promotion nous nous sommes inspirés des expressions d'idéologie du droit au loisir et d'idéologie du développement culturel telles que présentées par Levasseur dans les idéologies du loisir au Québec 1945-1977 in F. Dumont, J. Hamelin J.P. Monminy (Ed.) Idéologies au Canada français P.U.Là paraître).

18 Des hypothèses semblables ont été présentées dans l'ouvrage de Michel Jamet bien que leur étude n'y ait été faite que de façon allusive. Notre objectif sera de les étudier de façon systématique en réintroduisant un acteur dominant sur la scène de la condition physique: les éducateurs physiques.

Le problème est d'importance. En effet, au moment où l'Etat québécois subventionne presqu'à 100%¹⁹ les associations et fédérations de loisir, l'étude d'un programme comme Kino-Québec est une occasion privilégiée de se pencher sur l'implication de l'Etat dans ce domaine, d'étudier les orientations culturelles qu'il met de l'avant, les alliances et les oppositions qu'il entretient avec les acteurs en présence, notamment avec les associations professionnelles oeuvrant dans le loisir et cherchant par l'influence une quelconque autorité sur le champ.

De plus, l'étude d'un secteur spécifique du loisir, en même temps qu'il permet une étude plus détaillée des enjeux et conflits en présence, permet de comprendre comment dans une société industrielle avancée une catégorie socio-professionnelle s'approprie les pratiques populaires²⁰ et les oriente en fonction de son propre intérêt, car tout comme le travail, la consommation, le loisir devient le lieu d'expression des orientations culturelles et des conflits sociaux au sein de ces sociétés.²¹

19 En fait, les proportions du financement gouvernemental dans le budget de certains organismes sportifs s'élèveraient en 75/76 et 76/77 à 81% et en 77/78 à 82%. Notons cependant que cette proportion s'élèverait à 99% pour ce qui est de l'Institut des sports du Québec. Selon M. Jamet, op. cit., p. 57.

20 Dans cette étude la notion de pratiques populaires réfère aux pratiques générales de la population, pratiques que l'on pourrait qualifier de spontanéistes, et ce, par opposition aux pratiques normalisées véhiculées par les professionnels.

21 R. Levasseur, op. cit., p.113.

1.2 Profession et idéologie

Mais qui sont ces professionnels de l'activité physique? Sont-ils réellement des professionnels ou cherchent-ils par ce vocable à se voir conférer un certain statut? Toute réponse à ces interrogations suppose une définition préalable du concept de profession, concept que l'on peut envisager de plusieurs façons.

Le premier élément qui nous frappe lorsqu'on aborde l'étude des professions c'est avant tout l'ambiguité du terme. Claude-Armand Sheppard²² note d'ailleurs à cet effet qu'il est ardu d'aborder "rationnellement" la notion de profession à cause du prestige des termes profession et professionnel et de l'ambiguité terminologique du terme profession. Divay de son côté souligne que:

"...le vocable de professionnel recouvre des rôles et des statuts sociaux passablement variés; comme substantif, il peut désigner les membres des professions libérales classiques ou divers types d'experts non manuels; comme adjectif, son extension est encore plus large et il en vient à désigner simplement une certaine qualité de travail".²³

²² C.A. Sheppard, L'organisation et la réglementation des professions de la santé et du bien-être au Québec, Québec, Commission sur la santé et le bien-être social, annexe 12 du rapport, mai 1970.

²³ G. Divay, Participation et contrôle des professionnels, Critère, no 25, les professions, p. 42.

En effet, qu'est-ce qui distingue une profession d'un métier, d'une occupation? Le terme semble entaché de connotations. D'un signifiant renvoyant à des notions d'occupation, de métier, on passe à un signifié référant à des notions de prestige, de pouvoir, d'intellectualisme, d'élitisme, etc. Malgré ce caractère polysémique, il existe une littérature abondante qui s'attache à cerner la notion de profession.²⁴

1.2.1 Les attributs professionnels

Il existe entre autres, comme le souligne Maurice²⁵, de nombreuses études sociographiques qui cherchent à mettre en évidence les attributs des professions.

Selon ce type d'approche, il est possible de tracer une ligne de démarcation entre ce qui est et ce qui n'est pas une profession à partir des caractéristiques distinctives de ces dernières. Dussault cite à cet égard T. Parsons. Ce dernier aurait identifié trois critères définissant les professions: 1) un entraînement technique accompagné d'un quelconque mode de validation institutionnel; 2) un corpus d'habiletés particulières;

24 Dans un examen de la littérature sociologique sur les professions, Dussault affirme avoir retracé l'existence de trois façons d'aborder les professions: 1) par la recherche de leurs attributs distinctifs; 2) en s'attardant au processus de professionnalisation; 3) en les considérant comme des activités idéologiques in G. Dussault, Évolution du professionnalisme au Québec, Relations industrielles, vol. 33 no 3, 1978, p. 428-469.

25 M. Maurice, Propos pour la sociologie des professions, Sociologie du travail, vol. 14 no. 2, 1972, p. 213-225.

3) un quelconque moyen institutionnel d'assurance que cette compétence est utilisée d'une façon responsable.²⁶

En ce sens, les règlements de la défunte APAPQ²⁷ stipulent que sera reconnu comme membre régulier "...toute personne titulaire d'un diplôme universitaire avec une concentration dans un des domaines de l'activité physique".²⁸ De plus, le rapport du groupe de travail sur les programmes de conditionnement physique pour adultes reconnaît que les titulaires d'un baccalauréat en sciences de l'activité physique "...ont les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour l'enseignement des exercices physiques et pour l'animation des séances de pratiques".²⁹

Talcott Parsons reconnaîtrait également qu'il existe une hiérarchie sociale des occupations et "...propose que l'on considère les professions comme des structures adaptées à la performance de fonctions importantes pour le maintien des systèmes sociaux".³⁰

26 G. Dussault, op. cit., p. 430.

27 L'Association des professionnels de l'activité physique.

28 APAPQ, Règlements.

29 Id., Directives sur les épreuves d'effort progressif et la prescription d'exercices, p. 102.

30 G. Dussault, op. cit., p. 430.

L'Office des professions du Québec reconnaissant que:

"Cet examen de l'utilisation nord-américaine des mots "profession" et "professionnel" permet d'avancer l'hypothèse que la notion de profession correspond moins à un type particulier de subsistance qu'aux aspirations de reconnaissance sociale qu'entretiennent certains groupes de personnes" ³¹

n'en n'arrive pas moins à examiner sept (7) attributs distinctifs d'une profession. Les quatre (4) premiers sont dits constitutifs parce qu'ils résulteraient de l'exercice de l'activité, tandis que les trois (3) derniers sont considérés comme dérivés puisque résultant du mode d'organisation. Ces attributs se lisent comme suit:

- 1) Les connaissances et les capacités requises;
- 2) La nature de l'activité professionnelle;
- 3) La qualité de la relation entre le professionnel et le client;
- 4) L'autonomie du professionnel;
- 5) Orientation prioritaire vers l'intérêt public;
- 6) Autogestion du groupement;
- 7) Approbation sociale et consécration juridique.

L'Office des professions reconnaît cependant que ces attributs ne permettent pas de distinguer les professions des autres activités.

Se voyant ainsi incapable de retenir une définition non-équivoque, l'OPQ s'en remet à la reconnaissance de la poursuite

31 Office des professions du Québec, L'évolution du professionnalisme au Québec, p. 22.

d'un objectif de protection du public comme critère subordonnant le développement des corporations professionnelles. C'est ainsi qu'on en arrive à l'élaboration d'un "Type idéal" de profession.

L'OPQ après étude³² des corporations existant déjà lors de l'adoption du Code des professions³³ retiendra cinq (5) caractéristiques constituant le type idéal de la profession: forte proportion des membres exerçant en pratique privée, une clientèle composée majoritairement d'individus, un champ relativement étendu de connaissances, des ressources financières importantes et un nombre de membres relativement élevé.

Si l'on compare les professionnels de l'activité physique à ce type idéal, eux qui ont peu de membres qui exercent en pratique privée et qui n'ont plus d'association professionnelle depuis la chute de l'APAPQ en 1977, ceux-ci se révèlent non pas comme des professionnels au sens strict du terme, mais comme une occupation en voie de professionnalisation, comme un groupe à la recherche du statut de profession.

Cependant, ces attributs présentés comme un type idéal apparaissent plutôt comme l'image que se donnent les professions libérales classiques. L'élaboration de ces attributs et leur présentation comme des faits empiriques posent des problèmes

32 Ibid., p. 60

33 Code des professions, L.Q., 1973; ch. 43.

épistémologiques importants. D'abord, par le peu de raffinement qu'ont pu atteindre ces conceptualisations. Maurice souligne à cet effet que:

"...Si l'on compare les caractéristiques des professions utilisées par huit auteurs les plus éminents, on constate que sur les dix critères les plus souvent cités, l'accord entre eux ne se fait que sur un seul: la spécialisation du savoir..."³⁴

Mais elles sont surtout déficientes par le fait qu'elles constituent

"...un curieux mélange de propositions extrêmement variées rassemblant, comme si elles étaient compatibles, des généralisations empiriques, des définitions a priori, des relations hypothétiques, qui par le truchement d'ambiguités sémantiques sont présentées comme des faits empiriques".³⁵

Par contre, ces catégorisations nous révèlent, malgré tout, que les professions sont plus qu'une forme de regroupement d'individus, plus qu'un corps de connaissances spécialisées, mais aussi un système de représentation du social. Si l'on retient la définition de l'idéologie de Ansart,³⁶ elles apparaissent ici comme des pratiques idéologiques dessinées en vue de l'acquisition d'un certain pouvoir. Ceci nous invite à envisager les professions d'un autre angle que par la recherche d'une

34 M. Maurice, op. cit., p. 215.

35 G.K. Gyarmati, La doctrine des professions: fondement d'un pouvoir, Revue internationale des sciences sociales, vol 27 no 4, 1975, p.675.

36 "...système de représentation par lequel un groupe se perçoit et construit son environnement social, les distributions, les conflits, les appartenances, les objectifs communs et les valeurs in L'occultation Idéologique , Cahiers internationaux de sociologie, vol. 52, 1972, p. 213.

définition³⁷, c'est-à-dire par l'étude des stratégies qu'elles mettent en oeuvre pour acquérir la reconnaissance juridique de leur autorité ce qui leur confère un certain pouvoir.

1.2.2 Le pouvoir professionnel

Les professions sont bien une certaine forme de pouvoir. En fait, ce qui les caractérisent c'est leur

"...mode de contrôle sur un ensemble donné d'activités principalement dans des domaines où la relation producteur-consommateur est caractérisée par la dépendance quasi totale du dernier rapport au premier,"³⁸

ce contrô-
le pouvant être institutionnalisé par une reconnaissance juri-
dique.

Les professions acquièrent donc un pouvoir de contrôle sur certaines pratiques. Selon Illich³⁹, ce pouvoir se manifeste par une triple autorité dont seraient investies les professions dominantes: 1) l'autorité sapientiale qui permet de juger, instruire, conduire; 2) l'autorité morale qui permet de conférer à leurs solutions un caractère obligatoire; 3) l'autorité charismatique pour en appeler au nom de la science à l'intérêt de leurs clients.

37 G. Dussault, op. cit., p. 439.

38 Ibid., p. 436.

39 Y. Illich, Le chômage créateur, Paris, Seuil, 1979, p. 44.

La revendication de contrôle de certaines pratiques est en effet légitimée par la possession d'un savoir spécialisé qui leur permettrait d'assurer mieux que tout autre le service qu'ils offrent. Comme le souligne McKnight⁴⁰, sous le couvert apolitique du service se cache en fait des enjeux politico-économiques qui s'élaborent autour de la notion de besoin. Les individus, puisque c'est le propre des professionnels d'adresser leurs solutions aux individus en particulier, éprouveraient ainsi des besoins qui justifieraient le développement d'une économie de service orientée et contrôlée par les professionnels.

Selon McKnight, cette économie du besoin et du service correspondant s'élabore sur des conceptions abrutissantes qui se traduisent ainsi pour les individus:

"Nous sommes la solution à votre problème, vous ne connaissez pas votre problème, vous ne pouvez comprendre ni votre problème ni sa solution, vous n'êtes pas aptes à savoir quelle est la bonne solution.

Transposés en termes d'intérêts du système des services et de leurs besoins, ces postulats se transforment ainsi:

Nous avons besoin de problèmes, nous avons besoin de dire lesquels, nous avons besoin de les résoudre à notre façon, nous avons besoin⁴¹ que vous soyez satisfaits par nos prévenances".

40 J. McKnight, Le professionnalisme dans les services: un secours abrutissant, Sociologie et société, vol 9 no 1, 1977, pp. 7-19.

41 Ibid., p. 17.

La conséquence inévitable de la prescription des besoins par les professionnels est la dépossession. Dépossession du langage, celui des professionnels étant une vaste métaphore du langage des sorciers pour conjurer le Mal⁴², et dépossession du pouvoir de décision du citoyen sur ses propres besoins. Bref, faire l'histoire des professions c'est faire l'histoire de la prise en charge⁴³ de l'individu par des groupes spécialisés réduisant d'autant son autonomie et son pouvoir de décision sur lui-même.

Le pouvoir des professions s'acquiert surtout par des demandes politiques de contrôle de certaines pratiques par les professionnels. Ceux-ci sont donc engagés dans des luttes politiques, c'est-à-dire qu'ils cherchent à accéder à l'Etat pour que celui-ci légitime leurs pratiques et leur en donne le contrôle. Cette lutte politique pour l'appropriation et le contrôle d'un champ de pratique exige la production d'une rhétorique qui, selon Touraine⁴⁴ a deux faces: une justificatrice qui sert à légitimer son existence et à se donner un projet sociétal et une seconde polémique où l'on reconnaît les organisations envers lesquelles on entre en concurrence.

42 J. Attali, L'ordre cannibale: vie et mort de la médecine, Paris, Grasset, 1979.

43 Nous empruntons cette expression à Jacques Dufresne in La déprofessionnalisation, Critère, no 25, Les professions, 1979, pp. 123-124.

44 A. Touraine, op. cit., p.338.

C'est d'ailleurs l'étude de cette rhétorique élaborée et développée par les professionnels de l'activité physique, telle qu'elle s'est institutionnalisée dans le programme Kino-Québec, que nous allons analyser.

1.3 La rhétorique professionnelle de Kino-Québec

Nous examinerons ici brièvement les trois éléments qui forment la base de la rhétorique des professions, en ayant le souci de poser quelques jalons théoriques qui nous permettront d'examiner en quoi Kino-Québec participe à ce type de discours.

La rhétorique des professions sert d'abord à écarter les agents qui entrent en concurrence pour pouvoir ensuite revendiquer le rôle moteur dans l'action, c'est-à-dire le contrôle des pratiques, et, enfin, mettre de l'avant leur projet social. La face polémique du discours des professions cherche à convaincre "...les autorités politiques du danger que constituent pour le public les personnes incompétentes ou malhonnêtes".⁴⁵

Cette opposition, Kino-Québec la mènera à deux niveaux. Il devra d'abord se situer par rapport aux autres acteurs dominants pour les écarter du champ. Il s'en prendra dans un premier temps à l'entreprise privée en faisant état des mauvais services

45 R. Laliberté, La professionnalisation des occupations, Critère, no 25, Les professions, 1979, p. 28.

offerts à la population. Il tentera ensuite d'écartier la médecine et ses professions satellites en présentant un nouveau modèle de santé jugé incompatible avec les pratiques de la médecine traditionnelle. C'est ainsi qu'on parlera de prévention reléguant la médecine à un rôle de curation.

A un deuxième niveau, Kino-Québec se chargera de disqualifier les pratiques populaires en matière d'activité physique mais de façon indirecte en s'attaquant à la société dont ils seraient les victimes. Cette opération lui permettra d'identifier un mal social, la mauvaise condition physique de la population, et d'identifier un besoin d'exercice justifiant l'intervention de l'Etat pour assurer ce "service [professionnel]".

Une fois les adversaires écartés, les professions doivent tenter de justifier leur action. Ce procès de légitimation s'effectuera sous deux registres: par l'acquisition d'une certaine légitimité en justifiant leur existence et par l'élaboration d'un projet social qu'elles tenteront de mettre de l'avant.

Le problème de la légitimation est majeur pour les professions. En fait, leur légitimité n'est jamais totalement acquise et doit faire l'objet d'un investissement constant de leur part. Comme le souligne à juste titre Dumont:

"L'histoire ancienne ou prochaine des professions nous montre que le problème de fond est celui de la légitimation. Ce qui n'a pas été et ne va pas sans des conflits où les normes dites scientifiques interfèrent avec bien d'autres: sentiment d'un besoin que la population puisse nommer, lutte aussi des praticiens pour

suggérer et définir ce besoin; consécration par l'Université et, bien avant, par l'initiation préalable à l'humanisme des collèges; reconnaissance légale par l'Etat; règlementation et codifications par les instances des corporations; tout cela, et tant d'autres procédures, indique assez qu'une pratique professionnelle se ramène à la construction et à la défense d'un terrain social original".⁴⁶

Ce problème de légitimation est particulièrement aigu pour les professionnels de l'activité physique puisque ceux-ci n'ont pas acquis de reconnaissance juridique de leurs prétentions. Leur influence est donc directement dépendante de la crédibilité que peut leur conférer leur discours. Ils devront donc déployer une intense activité idéologique afin d'asseoir leurs revendications. Ils devront s'appuyer sur des bases solides, valorisées socialement. C'est ainsi que le discours de Kino-Québec tentera de s'appuyer sur la science. En se réclamant des sciences de l'homme en mouvement, Kino-Québec cherchera donc à donner une certaine autorité à ses représentations.

En même temps qu'elles doivent justifier leur existence, les professions doivent mettre de l'avant un projet social leur permettant de justifier un rôle moteur dans l'action.

Le projet élaboré par les professions est la prise en charge des besoins qu'ils identifient de même que des pratiques dont ils font la promotion. Il s'agit ici de fabriquer un besoin et

46 F. Dumont, Les idéologies, Paris, P.U.F. 1974, p. 80.

d'élaborer un remède en fonction du besoin. Pour combler ces déficiences, les professionnels revendiquent le privilège de les déterminer et d'en contrôler les solutions:

"Les services professionnels font partager une vision du monde où nos vies et nos sociétés sont traitées comme une série de problèmes techniques. Cette approche de type technique se dissimule sous le masque de la sollicitude et de l'amour qui occulte les intérêts économiques de la gent du service et l'aspect débilitant de ses pratiques".⁴⁷

Le projet de Kino-Québec est élaboré en fonction d'une vaste stratégie de reconversion des pratiques corporelles en fonction de normes professionnelles, stratégie qui s'articule autour du diagnostic d'un besoin général d'activité physique.

Trois thèmes principaux renferment les éléments du projet social de Kino-Québec: un discours social sur la condition physique, un discours biologique sur le corps, une médiation professionnelle.

La stratégie n'est autre ici que la production de corps physiquement aptes par une opération de disqualification et redéfinition des pratiques corporelles de la population en fonction de normes professionnelles.

Conclusion

Nous avons tenté dans ce chapitre de tracer les grandes lignes de la problématique dans laquelle s'insère Kino-Québec,

47 J. McKnight, op. cit., p. 18.

de retracer les éléments qui déterminent à la fois son discours et ses pratiques puisque ceux-ci sont en interaction dialectique.

La condition physique envisagée d'un angle sociologique s'est avérée non pas un concept neutre, objectif, que l'on peut définir "in abstracto", mais bien une notion qui requiert l'étude de ses conditions de production.

De la même façon, on ne peut entreprendre l'étude de Kino-Québec en dehors des rapports sociaux dans lesquels il s'insère. Nous avons donc posé ici quelques jalons théoriques qui nous permettront d'analyser Kino-Québec en le considérant comme une pratique discursive productrice et reproductrice de sens.

Comme le propose Ansart, notre analyse tente de

"...mettre en évidence les catégories essentielles de la pensée, les schèmes perceptifs, les structures qui ordonnent le discours, définissent les conditions intellectuelles de sa reproduction. Il s'agit de mettre en relief, non pas par intuition, mais par une observation méthodique, les structures permanentes qui engendrent les répétitions et qui désignent dans un corpus défini l'invariant des relations."⁴⁸

C'est d'abord et avant tout la conjoncture actuelle qui nous intéresse, qui est l'objet de ce travail. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'apparition de Kino-Québec est le fruit d'un long processus de professionnalisation de l'éducation physique au cours duquel le discours de ses promoteurs

48 P. Ansart, Idéologie, conflits et pouvoirs, Paris, PUF, 1979, p. 69.

a pris plusieurs formes. Nous proposons donc , avant d'entreprendre l'analyse comme telle de la rhétorique de Kino-Québec, d'effectuer un bref retour historique permettant de poser quelques jalons en vue de tracer les grandes lignes de la génèse de Kino-Québec. Toutefois, il ne faudrait pas y voir une analyse définitive de cette génèse.

CHAPITRE

2

DU SALUT DE L'AME AU SALUT DU CORPS

Au début du XXe siècle¹, le clergé, groupe dominant de l'époque au Québec, voit d'un mauvais œil la montée du sport. On attribue aux pratiques sportives des dangers pour la conservation des valeurs chrétiennes de la race canadienne-française; on y voit une menace pour l'idéologie dominante². Le sport et l'éducation physique pratiqués dans l'optique anglo-saxonne, pour repren-
dre les termes des idéologues du temps, se révèlent en effet comme une menace aux valeurs chrétiennes véhicu-
lées par le clergé, car ils sont vus comme le lieu d'un "culte du corps" jugé immoral:

1 Bien que l'on puisse remonter plus loin dans le temps, cela ne s'est pas avéré utile pour les fins de cet exposé qui, rappelons-le, a pour objet les pratiques contemporaines.

2 Au sujet de l'idéologie de conservation, voir: M. Rioux, Sur l'évolution des idéologies au Québec, Revue de l'Institut de Sociologie 1968-I et D. Monnière, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Ed. Québec-Amérique, 1977. (chap. 6).

"Ce qu'il faut en conclure, ce n'est pas que l'éducation physique est dangereuse, mais uniquement qu'elle ne peut suffire à tout. En négligeant de développer au même degré les activités morales, esthétiques et religieuses de la jeunesse, on l'oriente vers une conception matérialiste de la vie. On risque en plus d'aboutir à une sorte de culte païen du corps".³

En substance, le clergé s'insurge 1) contre les abus modernes du sport, sombre héritage du machinisme; 2) contre la licence des moeurs et la recherche démesurée du plaisir, véritable opération de déchristianisation; 3) contre la science naturaliste qui a poussé plus loin le désordre de la chair⁴.

Les pratiques corporelles pour être légitimes doivent respecter la primauté de l'âme sur le corps. En effet, l'Eglise établit une hiérarchie corps-âme, le premier étant l'outil de la seconde. Cette hiérarchie repose sur la croyance que le corps est matériel, fini, limité, tandis que l'âme est surnaturelle:

3 M.-C. Forest, o.p., Notre américanisation par les sports, Revue Dominicaine, vol. 42, tome I, juin 1936, pp. 349-350.

4 Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, Culture physique au regard de l'Eglise, tract no 5 de l'Action catholique, 1934.

"Le corps est au service de l'âme. Tirailleur en tout sens par de multiples besoins réels ou factices; le corps ne peut prétendre imposer ses tyrannies à l'âme, dont le rôle est précisément de dominer la matière, de s'abstraire des servitudes inutiles, de s'épanouir dans la plus haute liberté, en adhérant à la vérité et au bien."⁵

C'est dans cette optique qu'il convient pour le clergé d'orienter les pratiques corporelles, c'est-à-dire de libérer le corps, ce refuge de l'instinct et cette source du péché, des tyrannies que son état matériel lui impose, de le nier pour contribuer ainsi à l'élévation de l'âme. Le corps est donc régi par un ordre méta-social, un ordre divin situé au-dessus des hommes. Dans cette culture cléricale, les rapports sociaux ne sont pas les produits de l'action de la société sur elle-même mais ils "... s'appuient sur des fondements extérieurs à l'homme et à la société."⁶ Le clergé, possesseur de ce savoir surnaturel pourra asseoir son pouvoir sur les relations particulières qu'il entretient avec les forces surnaturelles et revendiquer ainsi le rôle moteur dans l'orientation des pratiques corporelles.

5 Chanoine Armand Racicot, Les loisirs (nature et but) in, Travail et loisir, Semaines sociales du Canada, 1949, p. 226.

6 R. Levasseur, Contributions à une sociologie de l'action culturelle, Loisir et société, vol 3 no 1, p. 116

Il sera le médiateur entre le surnaturel et la société.

C'est le Clergé régulier, notamment la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul, qui mettra sur pied la première organisation tentant d'orienter les pratiques corporelles en matière de sport selon le modèle clérical lors de la création en 1924 d'un mouvement de gymnastique au patro de Lévis.⁷ On engagera d'abord des instructeurs en gymnastique de l'armée canadienne pour enseigner les techniques de base aux futurs moniteurs. On les remerciera ensuite de leurs services car, à cause de leur formation militaire, ceux-ci "... n'avaient pas la compréhension souhaitable pour établir une méthode patronagiale de gym."⁸

L'abbé Arthur Ferland constatant que les enfants se promenaient dans les rues et dans les parcs sans surveillance, qu'il y avait risque pour eux de perdre l'éducation chrétienne que l'on tentait de leur inculquer

⁷ _____, Cours aux moniteurs, Le moniteur no 3 sans lieu, sans date, p. 10. (Document disponible aux Archives des Frères de St-Vincent de Paul, Cap-Rouge).

⁸ Ibid, p. 10

chaque jour dans les écoles et les familles⁹, fonde le 15 mars 1929 l'Oeuvre des terrains de jeux du parc Victoria à St-Rock dans la ville de Québec, marquant ainsi le début des stratégies d'orientation des pratiques corporelles par le clergé séculier et inaugurant l'époque du loisir-oeuvre¹⁰. Dans les terrains de jeux, les activités sportives sont orientées en fonction des objectifs poursuivis par le clergé de sorte que la santé corporelle n'est recherchée que dans la manière où elle peut contribuer à la santé de l'âme. C'est l'époque du "mens sana in corpore sano."¹¹

Quelques années plus tard, en même temps que s'étend sur tout le territoire québécois le modèle des OTJ :

-
- 9 A. Leblond, L'Oeuvre des terrains de jeux, L'Oeuvre des tracts, no. 200, fév. 1936.
 - 10 R. Levasseur, Les idéologies du loisir au Québec 1945-1977 in F. Dumont, J. Hamelin, J.-P. Montminy, (ed.), Idéologies au Canada Français, Québec, PUL. (à paraître).
 - 11 Le clergé s'est également inspiré des travaux de Georges Hébert et notamment de son classique Le sport contre l'éducation physique où l'on décrit les dangers physiques, sociaux et moraux du sport pour présenter une éducation physique dite naturelle.

le gouvernement du Québec sanctionne la loi instituant le Conseil provincial des sports.¹² En vertu de l'article 5 de cette loi:

"Le Conseil est chargé de réglementer et de surveiller le sport professionnel, semi-professionnel et amateur dans la province et d'encourager le développement du sport amateur et des divertissements sains et honnêtes par l'entremise des associations sportives."¹³

Cette première tentative de l'Etat¹⁴ d'orienter les pratiques corporelles en matière de sport n'eût toutefois aucun résultat. En effet, cette loi n'a jamais été appliquée. Bien que nous ne possédons pas d'information sur les raisons de la non application de cette loi, on peut présumer que le clergé a tenté d'user de son influence pour qu'il en soit ainsi, lui qui tenait à conserver l'orientation des loisirs. En effet, le clergé voyait généralement d'un mauvais œil l'implication de l'Etat dans les champs qu'il jugeait de sa compétence et ne prisait guère les associations privées qui ne tombaient pas sous sa férule: "Ces organisations

12 S.R.Q. 1941 c. 253

13 Ibid.

14 Il faut noter toutefois la Loi des commissions athlétiques S.R.Q. 1925 c. 131.

sans âme et sans conscience ne craignent point de dénaturer les récréations pour ne tabler que sur les basses passions humaines."¹⁵

Ce discours clérical, bien que dominant à l'époque, ne faisait pas l'unanimité. Jean-Robert Bonnier¹⁶ qui apparaît comme un des premiers idéologues de l'éducation physique professionnelle au Québec, fut le porte-parole des promoteurs de la prise en charge de l'Etat et notamment par l'Appareil d'éducation des pratiques corporelles relatives à l'éducation. Bien qu'il reconnaissait la primauté du spirituel sur le physique¹⁷, il

15 A. Leblond, Guide du terrain de jeux, Québec, Ed. du Cap Diamant, 1947, p. 15.

16 L'oeuvre de Bonnier semble vaste: articles de journaux, de revues et même un mémoire sur l'éducation physique présenté au secrétaire de la province en 1938. Il va s'en dire que l'étude de ces publications constitue une tâche sur laquelle une sociologie des pratiques corporelles devra tôt ou tard se pencher étant donné leur importance notamment pour la professionnalisation du loisir.

17 J.-R. Bonnier, Sur l'art de façonner des hommes, L'Ordre vol 1 no 14, 24 mars 1934, p. 2.

tentait de redonner au corps un statut propre. Dénonçant les approches militarisantes¹⁸, Bonnier se fait le promoteur d'une culture professionnelle lorsqu'il pose la question: "Doit-on espérer qu'il y aura bientôt partout en notre province des gymnases dirigés par des moniteurs compétents?"¹⁹

La loi fédérale établissant un Conseil national en vue de développer l'aptitude physique²⁰ marqua réellement le début des interventions étatiques en matière de condition physique et l'émergence du professionnalisme sur ce nouveau terrain social. Influencé par les premiers professionnels de l'activité physique, les entraîneurs militaires particulièrement puissants en ces temps de guerre, l'Etat fédéral, reconnaissant une faible aptitude physique aux canadiens, met en place par l'adoption de cette loi sa stratégie de reconversion des pratiques corporelles de la population. Ainsi, selon l'article quatre (4) de la loi:

18 Idem, Militarisme larvé ou éducation physique, Les Idées, vol 4 no 5, 1936.

19 Idem, Un moyen de formation négligé: la culture physique, L'Ordre, vol 1 no 5, 14 mars 1934, p. 4.

20 Statuts du Canada, 7 Geo VI ch. 29, sanctionnée le 24 juillet 1943.

"(1) Le Conseil a le devoir de développer l'aptitude physique du peuple canadien et, dans l'exercice de ce devoir, il peut

- a) Aider à l'extension de l'éducation physique dans toutes les institutions enseignantes et autres;
- b) Encourager, accroître et coordonner toutes activités relatives au développement physique de la population au moyen des sports, de l'athlétisme et autres semblables occupations;
- c) Enseigner aux instituteurs, conférenciers et instructeurs les principes d'éducation physique et d'aptitude physique;
- d) Organiser des activités destinées à favoriser l'aptitude physique et procurer les moyens à cette fin; et
- e) Coopérer avec les organisations telles qu'indiquées à l'article sept et qui s'occupent de développer l'aptitude physique par le redressement des défauts physiques au moyen de la culture physique.

(2) Le Conseil est tenu d'accomplir les autres devoirs imposés par la présente loi ou par les règlements établis sous son autorité."²¹

De plus, en vertu de l'article sept (7) de cette même loi, les provinces étaient invitées à soumettre au ministre fédéral des Pensions et de la santé nationale un plan d'aptitude physique. Le ministre, s'il trouvait le plan satisfaisant, pouvait alors attribuer des montants à la province en question selon son "pro-rata" de la population canadienne ,afin qu'elle mette en oeuvre ce plan.

21 Ibid., art. 4.

Militarisation des corps, l'aptitude physique telle que présentée ici est vue comme étant le salut de la nation. "C'est l'aptitude qui gagne une guerre, qui sauve des vies et qui hâte des victoires."²² Ce projet n'aura que peu d'impact au Québec puisque cette province, sous prétexte que l'aptitude relevait de la sphère de l'éducation et tombait donc sous sa juridiction, n'a jamais signé d'entente avec le fédéral concernant cette loi (le Yukon et Terre-Neuve n'y ont également jamais participé).

Le clergé s'est d'ailleurs fortement opposé à ce projet d'intervention de l'Etat fédéral. Selon Trottier, Lavergne et Juneau:

"On refusa alors de reconnaître la responsabilité du gouvernement fédéral dans un domaine qu'on considérait de juridiction provinciale en le reliant à l'Education. De l'analyse de la correspondance échangée entre l'OTJ de Québec et celle de Montréal avant la fondation de la C.O.P., se dégage un fort sentiment nationaliste contestant l'intervention du gouvernement fédéral. Certains responsables d'OTJ craignaient que les canadiens-français ne soient submergés par l'action combinée d'organismes anglais (...). Ce sentiment nationaliste recouvrail quelque chose d'ambigu. Il servait en partie à dissimuler une

22 A. H. Steinhaus, L'aptitude - Définition et acquisition, in Association canadienne d'éducation physique, L'aptitude physique, aujourd'hui et demain. Les dossiers de Winnipeg, novembre 1944, 117 p.

certaine crainte de l'intervention de l'Etat dans le domaine des loisirs. En s'opposant au gouvernement fédéral au nom du nationalisme, on s'opposait à l'intervention de l'Etat proprement dit, en faveur d'une organisation privée conçue comme une oeuvre sous la tutelle de l'Eglise. Les responsables des OTJ rejetaient en effet ce qu'ils appelaient le point de vue exclusivement "naturaliste et matérialiste" de la loi sur l'aptitude physique, qui ne tenait pas compte "du point de vue spiritualiste, religieux et moral", comme l'aurait fait une oeuvre.²³

Cette loi, abrogée en 1954²⁴, marque le début de la professionnalisation des pratiques corporelles et témoigne des premières demandes politiques formulées par ceux qui deviendront les "professionnels de l'activité physique", mais qui sont d'abord des militaires avant de se définir comme des hygiénistes, puis des pédagogues et enfin des "scientifiques".

La rhétorique des professionnels a pris en effet plusieurs formes. Ces formes correspondent aux "conceptions" de l'éducation physique déjà identifiées par

23 C. Trottier, P. Lavergne, A. Juneau, L'organisation des loisirs, p. 13.

24 Statuts du Canada, 2-3 Elizabeth II, c. 61.

D. Guay.²⁵ Celui-ci affirme en avoir retracé cinq (5) au Québec: l'agriculturisme, le militarisme, l'hygiénisme, l'humanisme et le scientisme. Le courant agriculturiste identifié par Guay nous apparaît non pertinent puisqu'il ne nous renvoie à aucun groupe professionnel. Il s'agit plus ici d'une construction purement théorique qui ne se vérifie pas empiriquement.²⁶

En fait, les trois premières formes qu'a prises le discours professionnel sont le militarisme, dont nous venons d'en voir les manifestations au niveau des politiques fédérales, l'hygiénisme²⁷, ce courant s'est imposé une fois la deuxième guerre mondiale terminée, puisque des corps aptes à faire la guerre n'étaient plus utiles à l'Etat, et, enfin, l'humanisme qui proposait de

25 D. Guay, L'histoire de l'éducation physique au Québec, Chicoutimi, Gaétan Morin éditeur, 1981.

26 Pour plus d'éléments sur la critique de la conception agriculturiste de D. Guay, voir: J. Harvey, Une histoire qui reste à faire, Loisirs et Sports, juillet 1981.

27 Pour des exemples éloquents de ce type de discours, voir: Broquerie-Fortier, L'éducation physique, Le Canada Français, vol 32 no 2, oct. 1944 et A. Frappier, La philosophie de la bonne forme physique avec la santé et la prévention des maladies in Actes du 15e Congrès biennal de la CAHPER, Saskatoon, 1963.

former des pédagogues du corps dans l'optique de l'humanisme chrétien inspiré de la philosophie aristotélico-thomiste.²⁸ Le courant scientifique, dernier né de la rhétorique professionnelle constitue le discours contemporain dominant. Son étude est l'objet des chapitres qui suivent.

L'émergence des écoles de formation des professionnels a suivi un parcours analogue. Ces écoles étaient et sont toujours d'ailleurs à la fois le lieu d'élaboration des diverses formes qu'a prises la rhétorique professionnelle en même temps que de leur institutionnalisation.

C'est au cours des années '50 (Ottawa 1949, Laval 1954, Montréal 1955)²⁹ que les premiers programmes de baccalauréat en éducation physique sont mis sur pied, d'où émergera la classe professionnelle contemporaine inspirée par ses leaders ayant fait leurs études aux Etats-Unis et véhiculant le modèle professionnel présent aux

28 A. Ramunas-Paplauskas, L'éducation physique dans l'humanisme intégral, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1954.

29 Il est à noter que l'Université McGill a mis sur pied son programme de baccalauréat dès 1945.

USA. Cette émergence d'une classe professionnelle en matière de pratiques corporelles participe à l'entreprise de sécularisation des pratiques corporelles, s'inscrivant elle-même dans une sécularisation de la société globale, c'est-à-dire de ce qu'il est convenu d'appeler la révolution tranquille. Les pratiques corporelles qui logeront dorénavant à l'enseigne de la science,³⁰ seront progressivement dépouillées de toute connotation morale et religieuse. Le corps devient alors un nouvel objet de salut.

"Sa "redécouverte" après une ère millénaire de puritanisme, sous le signe de la libération physique et sexuelle, sa toute-présence (et spécifiquement du corps féminin, il faudra voir pourquoi) dans la publicité, la mode, la culture de masse - le culte hygiénique, diététique, thérapeutique dont on l'entoure, l'obsession de la jeunesse, d'élégance, de virilité/féminité, les soins, les régimes, les pratiques sacrificielles qui s'y rattachent, le Mythe du Plaisir que l'enveloppe - tout témoigne aujourd'hui que le corps est devenu objet de salut."³¹

Bref, on passe du salut de l'âme au salut du corps,

30 L'émergence et le développement de l'approche scientifique véhiculée par les professionnels sera développée plus en détail au chapitre quatre (4).

31 J. Baudrillard, La société de consommation, pp. 199-200.

la science devenant le nouvel ordre régissant les rapports sociaux et les pratiques corporelles au nom du salut du corps. Cette redécouverte du corps, à supposer comme le remarque Daniel Denis qu'il a déjà été présent, n'est donc ni plus ni moins que la substitution d'une nouvelle normativité professionnelle à la normativité cléricale et non pas une réappropriation des pratiques corporelles comme le laisse entendre le discours dominant. Il y a en effet une

"... illusion qui consiste à parler de notre époque comme étant celle de la "repossession du corps dans la mesure où l'intérêt croissant qu'on y porte est corrélatif d'une prise en charge accrue par les métiers de corps et de l'acquisition d'un arsenal d'objets et de conseils qui visent à entretenir des normes qui sont celles de la dépendance."³²

La professionnalisation des pratiques corporelles mise de l'avant par les éducateurs physiques qui s'est institutionnalisée avec l'implication en janvier 1978 de l'Etat du Québec par la création de Kino-Québec est la manifestation de la politisation des pratiques corporelles qui s'inscrit dans la stratégie de modernisation³³ des appareils de l'Etat du Québec.

32 D. Denis, Le corps enseigné, p. 17.

33 Voir M. Rioux, op. cit., pp. 112-117 et D. Monière, op. cit., chap. 8, sur l'idéologie du rattrapage.

L'Etat cherche par le programme Kino-Québec à s'inscrire au rang des nations qui, oeuvrant dans le cadre du Welfare State, tentent d'orienter les pratiques corporelles pour des fins dites de bien-être, en même temps qu'il cherche l'augmentation du rendement au travail.³⁴

Par la création de Kino-Québec, le Québec participe également au vaste projet de mondialisation de la forme physique développé par les éducateurs physiques qui s'est concrétisé déjà dans plusieurs Etats par les programmes Trimms et suscité des prises de position de la part d'organismes internationaux³⁵; ce qui témoigne de l'ampleur de l'influence qu'ont su acquérir les éducateurs physiques au niveau politique. Cette adhésion du Québec lui permet de s'intégrer à la communauté internationale et de se ménager ainsi une place dans le champ des relations

34 Kino-Québec a d'ailleurs institué un groupe d'étude sur la condition physique et le milieu de travail (aucun travailleur ne fait partie de ce comité) qui doit remettre son rapport en juin '81.

35 UNESCO, Charte internationale de l'éducation physique et du sport, 20e session, 1978.

internationales³⁶, ce qui lui assure de façon détournée une certaine "souveraineté".

La genèse de Kino-Québec, dont nous avons posé ici de façon éparse quelques jalons, se confond avec celle d'un groupe professionnel, les professionnels de l'activité physique; elle est l'institutionnalisation de leur discours. L'histoire des formes qu'a prises le discours de ces professionnels est également celle de stratégies d'influence pour que l'Etat adhère à leurs revendications et s'implique dans le champ des pratiques corporelles. La forme la plus récente qu'a prise ce discours est celle d'un discours "scientifique". C'est d'ailleurs cette dernière forme, telle qu'elle s'est institutionnalisée dans Kino-Québec, que nous nous proposons d'analyser dans les chapitres qui suivent.

36 Kino-Québec a un dossier consacré au développement de relations internationales.

CHAPITRE

3

EMERGENCE D'UN NOUVEAU DISCOURS DOMINANT EN MATIERE DE PRATIQUES CORPORELLES

Chaque acteur doit nécessairement se définir par rapport à ceux qui oeuvrent sur le même terrain social afin de pouvoir plus tard trouver sa légitimité et revendiquer le rôle moteur dans l'action.

Les professions et l'Etat technocratique tentent de s'arroger un pouvoir de prescription sociale et ce au nom de leur savoir scientifique présenté comme la réalité, le vrai, le seul légitime. C'est en se servant de ce même savoir, de la force de persuasion et du pouvoir symbolique qui lui est rattaché que Kino-Québec devra dans un premier temps se situer par rapport aux autres acteurs dominants pour les écarter du champ. Il s'agira, d'une part, de faire état des services offerts par les studios de santé pour en appeler ensuite de la protection du consommateur pour ainsi écarter l'entreprise privée. D'autre part, on présentera une nouvelle définition de la santé dite préventive pour se distancer de la médecine qualifiée de curative et ce, en utilisant des arguments économiques, les frais de santé, etc.

et un plaidoyer moralisateur sur la qualité de la vie, le bien-être, etc.

Dans un deuxième temps, Kino-Québec, dans sa stratégie de reconversion des pratiques corporelles en matière de condition physique devra en plus se définir par rapport aux pratiques populaires pour mieux les disqualifier. On retrouvera les éléments de cette stratégie dans les dossiers de Kino-Québec aux sections intitulées: 1) La problématique d'un dossier sur la condition physique; 2) la définition de la situation générale et Kino-Québec.

3.1 Un nouveau discours dominant

Kino-Québec développe d'abord un discours polémique contre les autres acteurs dominants qui oeuvrent dans le champ qu'il compte orienter en fonction de ses préceptes. Il s'agit de saper leur légitimité pour ensuite établir la sienne. Deux agents sont spécialement visés ici: l'entreprise privée et la médecine.

3.1.1 La "protection" du consommateur face à l'entreprise privée

Kino-Québec, s'appuyant toujours sur les constatations du rapport Bouchard tentera de disqualifier l'entreprise privée en affirmant que "Les consommateurs

québécois peuvent être victimes d'abus dans le secteur de la pratique de l'activité physique au niveau des biens et services qu'ils consomment."¹ En effet, il s'agit ici de se définir contre les biens (certains équipements) et services (non professionnalisés) dont l'entreprise privée fait la promotion. Pour arriver à ses fins, Kino-Québec attaque sur trois fronts: la publicité, le rapport coût/qualité des services et le personnel dispensateur des services.

Le premier élément négatif identifié est le type de publicité diffusée par ces entreprises qui aurait pour conséquence de présenter une fausse idée du conditionnement physique à la population. L'annexe au rapport Bouchard consacrée à l'étude des abus dont les consommateurs sont victimes est éloquente à ce sujet. Les auteurs identifient six présentations "frauduleuses" véhiculées par l'entreprise privée:

- 1) Amaigrissement sans exercice et/ou sans diète;
- 2) Amaigrissement rapide et permanent;
- 3) Amaigrissement localisé;
- 4) Amaigrissement par sauna, bandelettes, etc.;

1 Kino-Québec, plan d'action national 79-80, p. 78.

- 5) Amaigrissement par massage, vibrateurs, etc.;
- 6) Amaigrissement par diètes miracles.²

La méthode employée pour discrépiter ces pratiques consiste à présenter "... d'abord ce que dit la publicité de la part d'entreprises privées dans le domaine, ensuite très brièvement la réponse de la recherche scientifique sur le même sujet."³ C'est donc en construisant des couples d'opposition publicité/recherche, propagande commerciale/savoir scientifique que l'on écarte ces pratiques.

Cette publicité dite frauduleuse présenterait aux yeux des éducateurs physiques et de l'Etat des pratiques corporelles illégitimes, préjudiciables à une pratique rationnelle du conditionnement physique:

"En ce qui concerne la problématique de la pratique des activités physiques en tant que telles, il y aura d'abord lieu de mettre les consommateurs en garde devant diverses formes de médiocrité qui vont de l'agitation musculaire sporadique et sans objectif précis jusqu'aux sollicitations ridicules de certaines entreprises commerciales qui promettent des miracles en trois

² P. Lizotte, C. Leblanc, G. Poirier, Dossier sur les abus dont le consommateur est victime et les mesures à prendre afin de le protéger, Annexe au Rapport Bouchard, 1974. p. 542.

³ Ibid.

séances d'entraînement plus ou moins spécifiques, souvent dans un environnement exotique à l'aide de gadgets coûteux "exclusifs", aux propriétés "éprouvées". Il n'y a pas de formules vraiment miracle dans le secteur du conditionnement physique de l'adulte (We get what we train for)."⁴

Ceci aurait également pour effet d'influencer les perceptions de la population en matière de condition physique: "L'image du conditionnement physique est déformée par celle des organismes professionnels qui proposent des exercices. Or, la réputation des plus connues n'est pas sans ternir celle du conditionnement physique."⁵ Enfin, il appert, selon les éducateurs physiques et l'Etat, que ces représentations tiennent d'une conception inadmissible de la condition physique parce que irrationnelle et sans but:

"La signification la plus connue, la plus commerciale, adopte le modèle de programme ou de cours, mais ne repose pas sur des données scientifiques vérifiées. Il existe en effet des individus ou des entreprises commerciales qui

4 F. Landry, L'activité physique au service de la santé, Le médecin du Québec, vol 15 no 6, juin 1980, pp. 44-45.

5 HCJLS, Les québécois et leur condition physique, p. 48.

exploitent la notion de conditionnement physique en présentant des formules, quelquefois simplistes, pour améliorer la condition physique."⁶

A cette publicité frauduleuse s'ajouteraient des pratiques commerciales douteuses. En effet, les idéologues de la condition physique affirment qu'il existe une inadéquation entre la qualité des services offerts et leur coût.⁷ Ce qui amène les auteurs du dossier sur les abus dont les consommateurs sont victimes à brosser un tableau très sombre de la situation:

"Dans le domaine du conditionnement physique, se résumant pour certaines gens à la lutte contre l'obésité, les "gens de la rue" sont souvent attirés par des recettes faciles, espérant des résultats garantis et, en apparence, à la portée de leur bourse."⁸

La population, cette grande irresponsable doit donc être aidée par l'intervention de l'Etat et des professionnels. Il apparaît en effet

6 D. Guay et G. Naud, Dossier sur la gestion des activités physiques au Québec et sur les rapports entre les divers intervenants, Annexe au rapport Bouchard, 1974, p. 822.

7 Voir Rapport Bouchard, p. 182 et Kino-Québec, Plan d'action 79-80, p. 78.

8 P. Lizotte, C. Leblanc et G. Poirier, op. cit., p. 541.

"... déplorable que le consommateur ne puisse jouir d'une protection accrue de la part des organismes gouvernementaux ou de tout autre bureau régional ou provincial qui bénéficient de pouvoirs législatifs ou qui ont un rôle de protection ou tout simplement d'information."⁹

Le rapport Bouchard, une fois ce diagnostic établi, peut se permettre d'élaborer une stratégie d'orientation et de contrôle du commerce. C'est ainsi qu'on attribuera à Trimm-Québec, la structure que le rapport Bouchard tente d'implanter, "... une fonction contrôle de la qualité et accréditation."¹⁰ L'Etat accédera en partie à cette requête dans la Loi sur la protection du consommateur (C.9 déc. 1978) plus précisément dans la sous-section sur le louage de services à exécution successive concernant les studios de santé, où celui-ci établit des règles strictes en matière de contrats de services offerts par ces studios de santé.¹¹

9 Ibid., p. 531.

10 Rapport Bouchard, op. cit., p. 250.

11 Voir les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur. L'article 198 définit les studios de santé comme des établissements qui fournissent des biens et services destinés à aider une personne à améliorer sa condition physique par un changement de poids, le contrôle de son poids, un traitement, une diète, un exercice.

Finalement, on déplore que le personnel qui oeuvre dans ces établissements ne soit pas composé en majorité de professionnels de l'activité physique en se posant la question suivante: "Comment des individus sans formation spéciale dans le genre d'entreprise à mettre sur pied pourraient offrir à eux-mêmes et à leurs clients des garanties d'intégrité sur le plan professionnel?"¹²

Ainsi discrédité, le commerce doit s'en remettre à l'Etat et aux professionnels qui eux n'ayant aucun intérêt mercantile et possédant la connaissance légitime protégeront le consommateur en promulguant des lois en matière de contrat et en régissant les pratiques à partir de normes professionnelles.

3.1.2 Dénonciation de la médecine traditionnelle

Les éducateurs physiques et l'Etat ont également à se définir contre la médecine, la profession dominante dans le champ de la santé, qui elle aussi a des ambitions de contrôle des pratiques de conditionnement physique.¹³

12 P. Lizotte, C. Leblanc et G. Poirier, op. cit., p. 577.

13 En avril 1974, la corporation des médecins publiait d'ailleurs à cet effet un Guide des mesures de sécurité applicables aux programmes de conditionnement physique chez les personnes bien portantes et chez les cardiaques.

Le statut de la médecine étant celui d'une profession dominante, les idéologues de la condition physique ne peuvent l'attaquer directement sur son terrain. On tentera donc de la discréditer en faisant état des coûts de santé sans cesse croissants et en introduisant une nouvelle définition de la santé permettant ainsi de se démarquer du champ traditionnel de la santé.

L'Etat et les éducateurs physiques s'associent donc à la vaste critique sociale concernant les coûts de santé que l'on juge disproportionnés par rapport aux résultats qu'ils apportent:

"On se rend en effet de plus en plus compte que, dans de nombreux secteurs où sont dispensés des services dits "sociaux", entre autres dans les secteurs de la santé et du bien-être publics, les résultats obtenus ne sont pas proportionnels aux sommes investies. Comment en fait ne pas s'inquiéter des montées parallèles chez nous des maladies de civilisation (dont l'étiologie n'est pas étrangère au mode de vie contemporain) et des montants effarants de deniers publics consacrés à "recouvrer" la santé."¹⁴

"... la dispense des soins et la sécurité sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Québec donnent un rendement élevé qui ne pourrait s'accroître que très légèrement, en dépit d'efforts financiers considérables, si l'on ne transforme pas les principes à la base du système."¹⁵

14 F. Landry, op. cit., p. 38.

15 Rapport Bouchard, op. cit., p. 3

Apparaît donc la pertinence de présenter un nouveau modèle de santé qui permettra de régir les corps à partir de pratiques étrangères à celles attribuées à la médecine, bien qu'elles s'inscrivent dans la même logique professionnelle. On opposera donc au modèle curatif une définition préventive de la santé appuyée sur les concepts de qualité de la vie et de bien-être:

"On tend de plus en plus à abandonner la conception traditionnelle du terme santé comme étant un état caractérisé par l'absence de maladie ou d'affection. Cette dernière est remplacée par une définition plus réaliste appuyée sur des variables quantifiables et des relations fonctionnelles. Selon Cardus, la santé est le reflet de la capacité de l'être humain à remplir certaines fonctions, lesquelles sont intimement liées à ses habiletés, à sa capacité maximale de travail physique, à ses réserves physiologiques et à son comportement psychosocial."¹⁶

On s'attaque donc à la symbolique du pouvoir médical de deux façons: par le biais d'une dénonciation de la vaste industrie que génèrent ses pratiques et par une définition contre ces pratiques elles-mêmes auxquelles on oppose une vision plus "rationnelle", plus "positive" de la santé parce qu'inspirée par la prévention. On tente ainsi de légitimer un nouveau savoir en même temps qu'on en écarte la médecine traditionnelle

16 R. Montpetit, Dossier sur l'estimation de la condition physique des québécois, Annexe au rapport Bourchard, p. 50.

lorsqu'on la relègue dans la sphère de la curation:

"La médecine, avec l'énorme pharmacologie nord-américaine, est entrée dans une ère commerciale, qui a éloigné, à toute fin pratique, les médecins de la préoccupation à l'égard de la prévention de la maladie. Les médecins sont devenus des spécialistes de la maladie et non de la santé. Ils sont le support d'une pharmacologie dispendieuse qui constitue l'une des industries les plus florissantes du continent."¹⁷

La crédibilité de la médecine est ainsi détruite. Elle ne semble pas aux yeux des idéologues de la condition physique posséder le savoir que la société lui reconnaît. Ce qui permettra à ces derniers d'inciter l'appareil médical à réviser ses prétentions sur le contrôle du conditionnement physique:

"... la Fédération des médecins omnipraticiens aurait avantage à recommander que soit revisé au plus vite le Guide des mesures de sécurité applicables aux programmes de conditionnement physique chez les personnes bien portantes et chez les cardiaques publié il y a déjà six ans par la Corporation professionnelle des médecins du Québec."¹⁸

Cependant, cette stratégie d'opposition envers la médecine traditionnelle laisse place à des tentatives d'alliances comme en font foi une série de trois articles

17 D. Guay et G. Naud, op. cit., p. 780.

18 F. Landry, op. cit., p. 46

de fond publiés par des éducateurs physiques dans une revue médicale.¹⁹ Le rapport Bouchard et les plans d'actions du programme Kino-Québec consacrent d'ailleurs des sections concernant les relations interprofessionnelles à entretenir dans les organismes contrôlés par les éducateurs physiques qu'ils décrivent.

La protection du consommateur et l'introduction d'une nouvelle définition de la santé sont donc les thèmes autour desquels se greffe le discours polémique des éducateurs physiques et de l'Etat dans le but de disqualifier les autres acteurs dominants qui oeuvrent sur le terrain de la condition physique. L'extension de la critique de l'appareil médical à une critique de la société de consommation permettra de s'attaquer à la population en général, c'est-à-dire de disqualifier les pratiques populaires.

3.2 Disqualification des pratiques populaires et autonomes

Dans le but de s'approprier le terrain de la condition physique, selon la logique des professions, Kino-Québec s'arroge une autorité sapientiale²⁰ qui lui

19 Voir Le médecin du Québec, juin 1980.

20 Y. Illich, Le chômage créateur, p. 44.

permettra d'imputer un besoin. Ce besoin qui en sera un d'activité physique²¹ pratiquée de façon rationnelle ne peut être diagnostiqué qu'au prix d'une dénonciation des pratiques populaires. Mais les idéologues de la condition physique n'iront pas disqualifier la population de façon directe. On s'en prendra d'abord à la société qui serait responsable de la situation pour pouvoir attaquer par après les pratiques populaires.

"Dans une société comme la nôtre, en tenant compte de nos habitudes de vie, il nous faut reconnaître que la stimulation du mouvement ou de l'effort physique n'est présente qu'en très petite quantité, quantité apparemment insuffisante pour exiger des réactions fonctionnelles d'adaptation de la part de l'organisme. Il en découle donc que la machine humaine se détériore progressivement pour se façonner à cet état d'hypokinésisme et perdre graduellement ses capacités d'adaptation devant l'effort physique."²²

"Avec l'hypokinésie rampante du monde actuel, l'homme prend l'habitude de ne plus bouger, de ne plus se déplacer. Il s'adapte tellement bien à ce régime de vie qu'il devient de plus en plus inactif et en créant un outillage technologique pour faire de moins en moins d'effort il perpétue ce mécanisme de suradaptation. En ce faisant, il perd aussi une partie de ses fonctions physiologiques... Résultat, l'homme est en train de se

21 Dans le livre vert sur le loisir on parle même de condition physique compromise par un manque d'exercice de la part de la population. Voir C. Charron, Prendre notre temps, livre vert sur le loisir au Québec, 1977, p. 52.

22 Kino-Québec, op. cit., p. 8.

mutiler, sa relation avec l'homme et la nature en souffre, la qualité de la vie en est réduite."²³

Un nouveau mal social est identifié. Le manque d'exercice qui causerait une dégénérescence de la "machine humaine" serait causé par une société trop généreuse qui doit se rendre à l'évidence" ... de la détérioration de la qualité de la vie engendrée, à son insu, par l'abondance et la facilité dont elle jouit comme plusieurs sociétés industrialisées."²⁴

C'est sur cette toile de fond que sera tissé le constat de la situation actuelle ,c'est-à-dire celui des pratiques populaires et des conditions qui les entourent. On en retrouve les éléments sous sept rubriques: 1) Diagnostic sur la pratique ;2) La perception des individus et des organismes envers celle des spécialistes ;3) Les programmes offerts à la population ; 4) L'estimation de la condition physique des québécois ;5) La disponibilité du personnel qualifié ;6) Le manque d'information de qualité ;7) Le manque dc motivation et de persévérance.

23 R. Montpetit, op. cit., p. 49.

24 Kino-Québec, op. cit., p. 9.

En effet, la situation paraît des plus déplorables pour les idéologues de la condition physique dont les jugements réprobateurs vont des pratiques des individus à leurs perceptions du conditionnement physique en passant par une estimation de la condition physique actuelle de la population. Le rapport Bouchard tire à cet effet le bilan suivant:

"Les québécois sont affectés par une mauvaise condition physique; moins d'un cinquième de la population participe à des activités physiques en toutes saisons; ils accordent en général une grande importance à la condition physique; ils ont tendance à surestimer leur condition physique individuelle, mais à juger très sévèrement la condition physique de la collectivité; près de 400 programmes (...) leur sont offerts par plusieurs catégories d'organismes et d'intervenants; ils font face à des problèmes de difficulté d'accès à des installations et à des programmes; ils sont souvent victimes des écueils causés par les antichambres de la coordination; ils souffrent de la pénurie d'information de qualité dans le domaine des habitudes d'activité physique; ils vivent dans une société industrialisée dans laquelle on a réussi à éliminer la presque totalité des efforts physiques; ils vivent dans une société où les priorités demeurent l'hospitalisation et la curation; ils sont de plus en plus victimes de leurs habitudes de vie.

En dépit de cette situation, ils souhaitent ajouter des années à leur vie et de la vie à leurs années."²⁵

25 Rapport Bouchard, p. v

C'est d'ailleurs sur force études, rapports, dosiers, tous élaborés par des "spécialistes", que s'appuie ce constat qui sera repris intégralement par Kino-Québec.

Cependant, les orientations culturelles des professionnels en matière de pratiques corporelles ne font pas l'unanimité. Contrairement à leur discours, la populations ne semble pas ignorer autant qu'on le prétend l'état de sa condition physique comme en fait foi l'enquête du centre de sondage de l'Université de Montréal:

"Les résultats qui précèdent démontrent que les québécois sont assez intéressés par le phénomène de la condition physique pour pouvoir donner une image cohérente de la situation réelle sans confondre les deux. Ce fait permet de croire que les québécois sont susceptibles de reconnaître leurs problèmes en ce qui concerne la condition physique. Même si cette reconnaissance ne peut probablement pas s'exprimer en termes assez précis pour déboucher sur un diagnostic thérapeutique au niveau de chaque individu, on peut au moins être assuré que les conditions nécessaires d'une autoévaluation permanente sont présentes."²⁶

En outre, non seulement la connaissance mais aussi les pratiques populaires semblent contredire le discours

26 S. Carlos et R. Lapierre, Comportements et opinions des québécois par rapport à la condition physique, 1974, p. 75.

professionnel. Un bref examen des types d'activités physiques pratiquées par les québécois²⁷ nous permet de constater que ceux-ci sont friands de la marche. L'étude de 1974 dénombre 20.9% de pratiquants, celle de 1976, 41%. Pour ce qui est de l'enquête du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, bien que la marche ne figurait pas parmi les pratiques recensées, les québécois l'ont largement choisie au chapitre des activités physiques selon la saison. Et les auteurs d'affirmer: "Un bref examen comparé des préférences pour les quatre saisons nous indique l'importance de la marche en toute saison."²⁸

Les québécois semblent également d'ardents adeptes de la natation, 13.6% en 1974, 27% en 1976, et 18.4% en 1978; de la bicyclette, 9% en 1974, 13% en 1976 et 31% en 1978, enfin la population québécoise pratique beaucoup le ski de fond. Toujours d'après l'enquête du

27 Les données sont tirées des études suivantes: 1) S. Carlos et R. Lapierre, op. cit. 2) Statistiques Canada, Enquête sur l'exercice physique et les activités physiques récréatives, 1976 3) HCJLS, Participation des québécois aux activités de loisirs, 1978.

28 HCJLS, op. cit., p. 42.

Haut-Commissariat, on identifie les activités suivantes comme étant celles qui sont pratiquées par plus de 20% de la population: la pêche, la bicyclette, la natation et le ski de fond. Nous pouvons considérer les activités que nous avons énumérées comme étant celles qui sont le plus pratiquées par les québécois. Elles ont toutes certaines caractéristiques en commun:

- elles requièrent peu d'habileté physique;
- elles exigent peu d'organisation, de structures;
- elles relèvent davantage du jeu et de la spontanéité;
- elles sont définies, organisées, contrôlées par les gens eux-mêmes;
- elles ne demandent aucune intervention professionnelle.²⁹

Il y a donc antinomie entre les pratiques populaires et les activités spécialisées promues par les idéologues de la condition physique. Ces dernières exigent en effet des équipements spécialisés de même que l'apprentissage formel de pratiques de plus en plus élaborées.

3.3 La remise en question du discours professionnel

A cette antinomie entre les pratiques populaires et celles des professionnels s'ajoute une contestation des plus virulentes du type de discours véhiculé par

29 R. Levasseur, Les professionnels de l'activité physique, agent de libération ou de dépendance, Communication présentée au 6ième colloque sur les installations et les équipements sportifs organisé par le service des sports de l'Université de Montréal, le 7 mai 1980.

Kino-Québec prenant place lentement. On la retrouve sous trois rubriques: 1) L'émergence d'une critique intellectuelle; 2) le développement de nouvelles pratiques chez les classes moyennes; 3) la montée des groupes populaires en loisir.

On assiste en effet, présentement, à l'émergence d'une critique intellectuelle au Québec, qui n'est pas sans rappeler les travaux de la revue "Quel corps" en France, où l'on tente de développer une analyse systématique du discours dominant en matière de pratiques corporelles.³⁰

On assiste également au développement chez les classes moyennes de nouvelles pratiques inspirées des gestalts, pratiques qualifiées parfois d'anti-gymnastiques³¹, qui sous le couvert d'un affranchissement des pratiques répressives dominantes s'inspirent d'un certain néo-libéralisme pour en appeler à une libération

30 A titre d'exemples, voir Le Desport, no 21, avril-mai 1981. (numéro consacré à l'activité physique dans l'entreprise et les travailleurs).

31 Voir S. Bertherat, Le corps a ses raisons, Paris, Seuil, 1976 et Courrier du corps, Paris, Seuil, 1980.

du corps et à la croissance personnelle.³²

Enfin, on assiste à l'émergence de mouvements associés aux groupes populaires dans les villes qui, à partir d'une critique radicale des pratiques corporelles dominantes³³, sont en quelque sorte les promoteurs d'une auto-gestion des pratiques corporelles en matière de sport et de conditionnement physique.

Ce dernier type de mouvement est peu présent au Québec. Des groupes tels le CANAL, Le monde à bicyclette et Les roues libres, bien que ces deux derniers se définissent d'abord comme des alternatives au Transport³⁴, représentent toutefois ce type de mouvement en émergence et portent en eux les bases d'un nouveau mouvement social.

32 Pour une analyse plus complète de ces nouvelles pratiques, voir G. Vigarello, Le corps redressé, pp. 337-367, et M. Bernard (ed.), Quelles pratiques corporelles maintenant?, chap. III, L'expression corporelle, agent double.

33 Voir la critique développée par le CANAL dans leur ouvrage collectif. CANAL, Loisir et pouvoir populaire, Montréal, Desport, 1980.

34 Une analyse de ces deux derniers groupes a démontré comment ils sont porteurs d'un contre-modèle en matière de transport et de loisirs physiques. Voir M. Lavoie, Rapport d'atelier, Atelier groupe développement III, Département de sociologie, Université Laval, 1980.

qui reste à naître.

Bref, bien qu'une contestation de plus en plus vive tende à se développer par rapport au nouveau discours dominant en matière de pratiques corporelles, les professionnels tentent par leur discours polémique d'écorner les autres acteurs dominants de même qu'ils se défendent contre les pratiques populaires pour mieux asseoir leur pouvoir. Cependant, ceux-ci doivent justifier leurs propres représentations; leurs pratiques doivent apparaître plus légitimes par rapport à celles qu'ils dénoncent. Comme nous pourrons le constater dans le chapitre suivant, c'est en se réclamant de la science de l'homme en mouvement que l'on tentera de remplir cette fonction.

CHAPITRE

4

LA SCIENCE DU MOUVEMENT CORPOREL

Tout idéologue, pour que soit reconnu son diagnostic de la situation dans lequel sont disqualifiés les autres acteurs oeuvrant sur le même terrain social, doit tenter d'acquérir une certaine légitimité en justifiant son existence; ce qui lui permettra en même temps de mettre de l'avant un nouveau projet social présenté comme le seul légitime.

Comme nous l'avons déjà souligné dans le premier chapitre alors que nous nous sommes penchés sur le concept de profession, le problème de la légitimité en est un de fond pour le professionnel. En effet, les professions doivent constamment ajuster leur rhétorique car la lutte pour le contrôle des pratiques est incessante: "La construction et la défense d'une profession ne sont jamais acquises; elles se répètent au cœur même des actes professionnels".¹ Ainsi les professions doivent modeler leur discours sur l'action des acteurs en

1 F. Dumont, Les idéologies, Paris, PUF, 1974, p.80.

concurrence et ainsi tenter d'étendre sinon de conserver leur emprise sur l'orientation des pratiques.

Cet exercice est des plus importants pour les éducateurs physiques, puisqu'ils n'ont pas acquis de reconnaissance juridique de leurs préentions, de sorte que leur influence est directement dépendante de la crédibilité que peut conférer leur discours. Ce dernier doit donc reposer sur des assises solides, reconnues socialement. C'est ainsi que les éducateurs physiques tentent de s'appuyer sur la science, stratégie qui pourrait s'avérer utile pour eux: "In modern societies, where science enjoys extraordinary prestige, occupations which shine with its light are in good position to achieve professional authority."²

4.1 Les sciences de l'activité physique: fondement d'une intervention professionnelle.

L'apparition de la revue Mouvement en 1966 témoigne de l'émergence de ce type d'orientation en éducation puisqu'elle se présente comme "... un périodique

2 H. L. Wilensky, The professionalization of everyone?, American journal of sociology, vol 70 no 2, 1964, p: 138.

scientifique et professionnel".³ C'est d'ailleurs dans cette revue que seront publiés plusieurs articles sur la nécessité d'une approche "scientifique" en éducation physique⁴, bien que leurs auteurs ne soient unanimes sur la manière de l'aborder.⁵

Les "sciences de l'activité physique", pour repren-
dre l'expression consacrée chez les éducateurs physiques,
se sont construites principalement en réaction contre
un certain empirisme qui, selon ses détracteurs, dominait
la scène de l'éducation physique à l'époque⁶ et auquel
il fallait substituer un savoir plus systématique, inspiré
d'une certaine scientificité.

3 R. Meynard, Que faut-il attendre de la revue Mouve-
ment, Mouvement, vol 1 no 1, p. 83.

4 Voir à titre d'exemple: L. Bélanger, et al, Pers-
pectives pour une éducation physique scientifique,
vol 1 no 2; M. Heblelinck, Essai d'appréciation de
l'éducation physique en tant que science appliquée,
vol 1 no 3; Comité de la revue, La recherche et l'a-
venir de notre profession, vol 1 no 4, etc.

5 C. Bouchard, Les sciences de l'activité physique:
un concept fondamental dans notre organisation dis-
ciplinaire et professionnelle, Mouvement, vol IX
no 2. Voir également A. Sheedy, Pour une éducation
physique nouvelle, Mouvement, vol 1 no 1, où l'au-
teur s'interroge sur la validité de la quantifica-
tion en éducation et décèle le positivisme naissant
en éducation physique.

6 L. Bélanger et al, op. cit., p. 88.

Comme nous venons de le souligner, plusieurs approches dites scientifiques ont été élaborées; mais c'est celle de Bouchard qui apparaît avoir suscité le plus large consensus chez les tenants de la "science de l'homme en mouvement". C'est d'ailleurs autour de ce cadre conceptuel que seront élaborées plus tard les différentes sections de l'APAPQ.⁷

Dans une allocution consacrée à la présentation de ce qu'il entend par sciences de l'activité physique, où cette dernière est définie comme "... étant du mouvement corporel dans le contexte d'exercices, du jeu, du sport et de la danse"⁸, Bouchard affirme que des concepts tels l'éducation physique, le sport, l'exercice, ne renvoient que partiellement à la totalité du champ d'investigation qu'il tente de cerner. Il faut, selon lui, parler plutôt de sciences de l'activité physique. Il en définit l'objet ainsi:

"Nous sommes personnellement d'avis que l'objet activité physique des sciences de l'activité physique est cette partie de la réalité faite d'actions corporelles et d'exécutions motrices

7. C. Bouchard, op. cit., p. 127.

8. Ibid., p. 125.

perceptibles et volontaires telles qu'elles se rencontrent dans le cadre du sport, du jeu, de la danse, des exercices contrôlés de développement, d'éducation ou d'entraînement, du travail et de certaines occupations d'entretien, de la locomotion, des loisirs physiques, de la performance et de la préparation à la performance, du conditionnement physique et de la rééducation physique et motrice."⁹

C'est donc sous le couvert de cette science que le rapport Bouchard et Kino-Québec justifieront leurs représentations. Tout au long du rapport Bouchard on pourra relever d'ailleurs des unités de contenu (mots, phrases) entachées de connotations savantes. Relevons-en quelques-unes à titre d'exemple:

- "... les travaux menés dans ce secteur ont permis de démontrer..." p. 20
- "... les experts estiment..." p. 20
- "... les nombreux travaux traitant de l'âge ont permis d'accumuler un certain nombre d'observations..."
p. 23
- "...nous pouvons dégager de l'abondante revue de littérature scientifique sur cette question..." p. 35
- "Par l'intermédiaire de ses diverses enquêtes et études, le Comité... c'est ainsi que les éléments suivants ont été investigués:" p. 63

⁹ Ibid.

- "Les résultats obtenus suggèrent..." p. 65
- "De l'avis d'un nombre sans cesse croissant de scientifiques avertis..." p. 95

Ces citations démontrent bien comment le rapport Bouchard tente d'établir son autorité. C'est en effet un discours savant, dans lequel les références à des données "scientifiques" et les jugements moralisateurs cohabitent¹⁰, que l'on tente de développer; ce qui permet d'insérer ses définitions de la situation qui se justifient par leurs connotations scientifiques. Kino-Québec reprendra intégralement cette approche en retrouvant ce discours dans ses textes et notamment dans ses plans d'action annuels.

Le terrain scientifique que l'on tente de délimiter s'inspire des sciences biologiques. C'est à ce titre que l'on parlera dans le rapport Bouchard de génotype (p. 20), de pathologies (p. 20), de statique vertébrale (p. 22), d'état hypokinétique (p. 30), etc.

10. Les tableaux 2 et 3, pp. 32-33 du rapport Bouchard, sur les facteurs qui peuvent affecter la condition physique de même que le tableau 5, p. 36 sont des exemples éloquents de ces jugements moralisateurs présentés comme des constats scientifiques.

Kino-Québec, s'inspirant du tableau du rapport Bouchard sur les répercussions du niveau de la condition physique sur l'organisme humain¹¹, présente dans ses plans d'action 1978-79 et 1979-80 un tableau du champ d'intervention de son dossier promotion en regard des bienfaits de l'activité physique (voir tableau 4.1, page suivante). On prétend présenter par ce tableau les bienfaits de l'activité physique sur trois dimensions de la personne: psychologique, biologique, sociale, la dernière étant plutôt une approche psychologisante du social.

Par une approche biologique et psychologique, on renvoie donc la condition physique à des dimensions individuelles¹², évacuant ainsi les déterminismes sociaux de la condition physique. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que malgré les prétentions des idéologues de la condition physique, celle-ci est étroitement liée aux strates sociales, résultat des rapports de classes:

11 Rapport Bouchard, tableau 5, p. 36.

12 P. Brodeur, dans Conditionnement individuel pour une santé collective: une autre mystification, Le Desport, sept.-oct. 80, présente des hypothèses analogues à ce sujet.

TABLEAU 4.1 CHAMP D'INTERVENTION DU DOSSIER PROMOTION ET LES BIENFAITS DE L'ACTIVITE PHYSIQUE*

LES DIMENSIONS DE LA PERSONNE	LES FAÇTEURS INFLUENCES PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES	LES BIENFAITS RELIES A LA PRATIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES
Psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir - Détente - Relaxation - Impression de bien-être - Niveau de stress 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la joie de vivre - Impression de bien-être accru - Réponse positive au stress - Population moins tendue
Biologique	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Structure:</u> % de graisse dans le poids corporel - <u>Qualités:</u> endurance organique résistance organique endurance musculaire résistance musculaire force musculaire flexibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du pourcentage de graisse dans le poids corporel - Amélioration de l'efficacité du système de transport d'oxygène - Augmentation de la capacité maximale de travail - Résistance accrue aux manifestations dégénérantes menant progressivement à la maladie coronarienne - Amélioration des comportements face à l'urgence physique - Amélioration de l'esthétique corporelle - Amélioration de la vigueur - Résistance accrue à la maladie - Augmentation de l'efficacité motrice générale - Ralentissement des processus de vieillissement
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Appartenance à un groupe - Valorisation de soi auprès du groupe - Sentiment de libéralisation de son milieu de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Création du sentiment d'appartenance à un nouveau groupe à la mode - Valorisation de l'individu auprès de son groupe - Evasion ponctuelle de son milieu

* Kino-Ouébec, Mission à long terme et plan d'action 1978-79, p.28

"... dans notre société, le domaine de l'activité physique, comme beaucoup d'autres, est d'abord un phénomène lié aux strates socio-économiques. Plus on occupe une strate élevée, plus on tend à incorporer l'activité physique à notre mode de vie."¹³

4.2 L'organisation du champ de pratiques en fonction de la spécialisation

La "science de l'activité physique" aura également pour fonction de justifier l'existence des professionnels de l'activité physique en tant que groupe socio-professionnel, car ils pourront se présenter comme les seuls possesseurs de cette science. On remarquera également qu'ici se dessine une fragmentation du groupe des éducateurs physiques en deux camps: le premier représentant l'éducateur physique traditionnel (si on peut parler de tradition à ce chapitre) formé aux sciences de l'éducation et initié à la biologie et aux techniques sportives, et le second, le spécialiste de l'activité physique qui sera en fait un "super éducateur physique" spécialisé

13 S. Carlos et R. Lapierre, Comportements et opinions des québécois par rapport à la condition physique, p. 75. Voir également à cet effet P. Bourdieu, La distinction, Paris, Ed. de Minuit, 1980 et Y. Le Pogam, Démocratisation du sport: mythe ou réalité? Paris, Jean-Pierre Delarge, 1979.

dans le conditionnement physique. Ces derniers tenteront ainsi de limiter l'accès aux emplois reliés à la condition physique aux seuls tenants de l'approche scientifique.

On présente cette spécialisation comme une sécurité supplémentaire pour la population, mais ceci permet plutôt aux promoteurs de cette approche d'établir des nouveaux programmes de formation inspirés exclusivement de ces dites sciences et d'écartier les éducateurs physiques porteurs de cet empirisme que l'on rejette.

Le Groupe de travail sur les programmes de conditionnement physique pour adultes, systématisant les recommandations émises dans le rapport Bouchard au chapitre du personnel associé aux programmes de conditionnement physique, affirme que:

"Certains programmes conduisant à la maîtrise ou au doctorat en Sciences de l'activité physique abordent de façon approfondie les problèmes théoriques et pratiques relatifs à la condition physique de l'adulte. Ce sont eux qui forment actuellement les professionnels de l'activité physique dont les compétences répondent le mieux aux exigences..."¹⁴

14 APAPQ, Le rapport et les recommandations du groupe de travail sur les programmes de conditionnement physique pour adultes, 1976, p. 102.

Dans son rapport, ce groupe de travail reconnaît que les titulaires d'un baccalauréat en activité physique ou en éducation physique pourraient être aptes à devenir coordonnateurs de programmes de conditionnement physique en autant qu'ils suivent un cours de perfectionnement de cinq (5) à quinze (15) crédits. Par cette opération, on tente également d'écartier les infirmières, médecins, physiothérapeutes et récréologues en ne leur reconnaissant que peu de compétence. On suggère d'ailleurs pour ceux-ci des cours de "recyclage" d'une valeur de trente (30) crédits.

Enfin, on établit une hiérarchie de responsabilités selon les compétences, ces dernières étant mesurées par le niveau de spécialisation des candidats:

"L'examen des tâches et des responsabilités des Spécialistes en conditionnement physique, et des compétences qu'elles requièrent, conduit le groupe de travail à la conclusion que:

- Le responsable de programme devrait avoir reçu une formation équivalente à un Baccalauréat spécialisé. (BSc)
- Le coordonnateur de programme devrait avoir reçu une formation équivalente à un 2e cycle universitaire (MA ou MSc)
- Le Superviseur-conseil devrait avoir reçu une formation équivalente à un troisième cycle universitaire (PhD)".¹⁵

15 Ibid., p. 103.

Kino-Québec consacrera d'ailleurs une partie de ses ressources à un dossier intitulé: perfectionnement. Ce dossier aura pour objectifs particuliers de permettre au personnel d'acquérir des connaissances et des techniques. Le plan d'action 1979-80 stipule à cet effet que des "experts universitaires" ont été consultés concernant les contenus de sessions de perfectionnement¹⁶ pour les personnels des modules Kino-Québec.

4.3 La science de l'activité physique comme idéologie

La science dont se disent investis les idéologues de la condition physique est présentée comme une vérité, comme étant sans alternative; c'est d'ailleurs le propre de toute idéologie de se présenter comme la vérité. Elle se situe au-dessus des rapports sociaux. La science représente donc un nouvel ordre méta-social qui s'est substitué à celui présenté par le Clergé avant la révolution tranquille. L'oeuvre des philosophes et sociologues de l'Ecole de Francfort, et plus particulièrement pour les fins de cette étude, celle de Habermas, a le mérite de démontrer comment la science et la technique ne sont pas uniquement un mode d'objectivation

16 Kino-Québec, Plan d'action 1979-80, pp. 89-90.

de la réalité, mais également le véhicule d'une idéologie particulière.

L'appareil scientifique est le véhicule d'une idéologie positiviste¹⁷ qui repose sur la croyance en un mieux vivre garanti par la croissance économique et le développement de la science et de la technique. Cette idéologie s'inscrit donc dans une idéologie plus vaste qui est celle du libéralisme véhiculée par les classes dominantes et dirigeantes. Luce Giard démontre que ce projet social consiste en fait à une prise en charge de la société par la science et implique le rejet de tout ce qui n'est pas scientifique:

"La science saurait tout transformer, tout résoudre, tout réaliser; il suffirait de croire assez fort aux merveilles d'une croissance illimitée, à l'indéfini d'un progrès toujours cumulatif enveloppant les domaines économique et social, et capable, par sa vertu propre, de résoudre à chaque étape les problèmes restés en suspens à l'étape antérieure ou engendrée par cette dernière. Une fois accepté le règne de la science et installés les bienfaits de l'organisation rationnelle, tout désir devait vouloir et pouvoir s'inscrire dans la logique universelle de la marchandise et de la consommation, pendant que tombaient en désuétude les anciennes configurations de la culture tributaires des échanges symboliques; et tout instant devait se vivre à l'abri d'une prévision

17. Habermas définit le positivisme comme étant cette façon d'hypostasier la science au point d'en faire l'équivalent d'une nouvelle foi dominant tout in La technique et la science comme idéologie, Paris, Gonthier, 1973, p. VII.

maîtresse de tous les aléas, écartant toutes les sources d'imprévu et garantissant à chacun son droit à la prise en charge complète, (...), comme si la vie quotidienne était devenue trop dangereuse ou trop compliquée pour rester aux mains incomptentes des non-professionnels, comme si nous devions subir une interminable éducation qui nous enseigne le bon emploi."¹⁸

La science s'étant développée d'une façon phénoménale, 90% des savants qu'a connu l'humanité seraient encore vivants, elle serait devenue selon Habermas "... la principale force productive, c'est-à-dire le progrès scientifique et technique une fois en main, (elle) est devenue elle-même un principe de légitimation."¹⁹ Cette légitimation, allant beaucoup plus loin que les légitimations idéologiques anciennes, ne masque plus seulement les intérêts d'une classe dominante, mais se présente comme un remède à toute la société.

"D'un côté, la conscience technocratique est moins idéologique que toutes les idéologies antérieures car elle n'a pas la puissance opaque d'un aveuglement qui se contente de donner l'illusion d'une satisfaction des intérêts. D'un autre côté, l'idéologie aujourd'hui plutôt transparente qui domine implicitement à l'arrière plan et fétichise, est plus irrésistible et va beaucoup plus loin que les idéologies de type ancien parce que, masquant les problèmes de la

18 L. Giard, Contre-image de la science, Esprit, no 11, 1979, pp. 36-37.

19 J. Habermas, op. cit., p. 55.

pratique, elle justifie non seulement l'intérêt partiel d'une classe déterminée à la domination et que concurremment elle réprime le besoin partiel d'émancipation d'une autre classe, mais encore, parce qu'elle affecte, jusqu'à l'intérêt émancipatoire de l'espèce en général."²⁰

De plus, l'activité scientifique contemporaine est tournée vers la pratique, c'est-à-dire vers les applications industrielles, de sorte qu'un vaste complexe scientifico-militaro-industriel s'est constitué. Les "sciences de l'activité physique n'échappent pas à ce modèle". En effet, les idéologues de la condition physique tenteront des alliances avec les industriels et les grandes administrations en faisant la promotion de l'implantation dans les milieux de travail des "pauses-exercices" et des séances de conditionnement physique²¹, permettant ainsi d'augmenter le rendement au travail des employés. Dans cette ligne de pensée, Kino-Québec n'hésitera pas à avancer que l'amélioration de la condition physique aura "... des incidences favorables sur la production économique."²² De plus, des travaux de

20 Ibid.

21 Ce domaine a été un des principaux chevaux de bataille du gouvernement fédéral. Voir à cet effet: Santé et Bien-Etre social Canada, Santé physique des employés, 112 pp. et annexes 1977.

22 Kino-Québec, Plan d'action national 1979-80, p. 31.

"recherche" seront mis en branle dans les laboratoires des universités en vue de perfectionner les équipements sportifs permettant ainsi aux industries de biens sportifs d'améliorer leurs produits aux frais de la collectivité.

Enfin, l'activité physique s'inscrit dans un vaste projet de rationalisation dans le sens de "l'extension des domaines de la société qui sont soumis aux critères de la décision rationnelle".²³ En effet, selon Habermas

"... l'évolution technique se prête bien au modèle d'interprétation selon lequel l'espèce humaine aurait projeté l'un après l'autre sous la forme de moyens techniques les éléments qui sont à la base de l'activité rationnelle par rapport à une fin, lesquelles se situent d'abord au niveau de l'organisme humain."²⁴

C'est ainsi que l'activité physique peut apparaître si l'on se situe du côté de ses idéologues comme une nécessité résultant d'un manque d'activité physiologique engendré par le remplacement et le renforcement du système locomoteur de l'homme par des moyens techniques. Cependant, elle se révèle plutôt comme une nouvelle rationalisation du corps par les moyens techniques mis

23 J. Habermas, op. cit., p. 3

24 Ibid., p. 13

au point par les sciences de l'activité physique, et comme le lieu d'élaboration d'un nouveau pouvoir pour les experts des sciences de l'homme en mouvement, ce que nous tenterons de démontrer au chapitre suivant.

CHAPITRE

5

MODELE TECHNOCRATIQUE DE LA CONDITION PHYSIQUE

Nous avons tenté dans les deux derniers chapitres de cerner l'émergence du discours professionnel sur la condition physique, de même que le principe de légitimation sur lequel ce discours cherche à s'appuyer.

Nous nous attarderons ici à la structure interne de ce discours. Après avoir situé les acteurs oeuvrant sur le même terrain social (discours polémique), l'idéologue doit justifier ses représentations, dans notre cas par la référence à la science, et présenter un nouveau projet social afin de revendiquer le rôle moteur dans l'action.

Le projet des idéologues de la condition physique est élaboré en fonction d'une vaste stratégie de reconversion des pratiques corporelles qui vise à mettre en place de nouvelles orientations culturelles en cette matière basée sur des normes professionnelles. Cette stratégie comporte deux étapes: 1) Disqualification des pratiques populaires et des pratiques mises de l'avant par les acteurs dominants en concurrence;

2) redéfinition des pratiques à partir de normes fonctionnelles. Les thèmes centraux qui sous-tendent cette stratégie sont: le rendement et l'ascétisme.

On cherche en effet à atteindre un certain rendement social et corporel. Rendement social puisque, par la pratique de l'activité physique, les idéologues de la condition physique promettent une meilleure production économique, un sentiment de bien-être (et par le fait même la mise en veilleuse des revendications sociales) et des baisses dans les coûts de santé. Dans cette ligne de pensée, Kino-Québec affirme qu'on s'est

"... beaucoup préoccupé de conditions de travail, de santé, d'environnement et d'habitudes de vie. Parmi ces dernières, il en est une qui prend graduellement de l'importance: celle de la pratique régulière de l'activité physique dont les effets contribuent de façon tangible au bien-être de chaque individu qui s'y adonne. Tout en étant bénéfique à chacun des citoyens, elle provoque des répercussions intéressantes au niveau de la collectivité. Certaines études ont en effet démontré qu'une amélioration de la condition physique des citoyens entraîne une réduction sensible des coûts de santé ainsi que des incidences favorables sur la production économique."¹

1 Kino-Québec, Plan d'action national 1979-80, p. 9.

On cherche également à atteindre un certain rendement physique, car il ne faut pas oublier que c'est d'abord au corps que les idéologues de la condition physique s'adressent. La "finalité" de Kino-Québec est d'ailleurs à cet égard de: "Améliorer ou maintenir à un niveau optimal, la condition physique de chacun des québécois par le biais de l'activité physique."²

La société post-industrielle aurait produit affaiblissement du rendement du corps: "Une mauvaise condition physique habituelle se traduit par une tendance systématique à un rendement inférieur au sein de plusieurs des compartiments de l'état de santé et de bien-être."³ Ceci justifie aux yeux des idéologues de la condition physique l'usage des pratiques corporelles professionnalisées qui visent à améliorer ce rendement.

Le rendement corporel n'est possible que grâce à une pratique systématique et scientifique du conditionnement physique ,c'est-à-dire à la pratique d'un certain

2 Ibid., p. 5.

3 Ibid., p. 9.

ascétisme corporel qui n'est pas sans rappeler un certain militarisme ou une certaine recherche d'un redressement du corps.⁴ Ce n'est rien d'autre que le culte de l'effort personnel, thème central du libéralisme économique, qui est sous-tendu ici, même si l'on tente de produire une image différente; le nouveau slogan de Kino-Québec, "Tout un plaisir d'être en forme", est révélateur à ce sujet.

Enfin, le projet des idéologues de la condition physique est composé de trois thèmes majeurs: 1) Le conditionnement physique: un besoin social; 2) les pratiques normalisées: un besoin biologique; 3) la médiation professionnelle comme nécessité.

5.1 Le conditionnement physique: un besoin social

Le thème central de ce discours est celui de l'imputation d'un besoin: "... ce qui distingue le professionnel, c'est l'autorité dont il est investi pour définir le "client", pour déterminer son "besoin" et pour lui rédiger une ordonnance qui lui fixera son nouveau rôle social."⁵

4 Voir G. Vigarello, Le corps redressé, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978.

5 Y. Illich, Le chômage créateur, p. 43.

Le processus d'imputation du besoin s'opère, dans le cas de Kino-Québec, à deux niveaux. Il s'agit d'abord de l'identification d'un besoin social général d'activité physique. Le dossier promotion mis de l'avant par Kino-Québec est chargé de cette tâche. Il a pour objectifs particuliers de:

- "- Faire prendre conscience aux citoyens québécois de leurs besoins en regard de leur condition physique.
- Faire ressortir les bienfaits reliés à la pratique régulière de l'activité physique.
- Faire connaître le mouvement Kino-Québec."⁶

La stratégie consiste à faire connaître les bienfaits de la pratique rationnelle de l'activité physique par le "soutien à l'organisation de manifestations populaires", par la distribution de dépliants, d'affiches et par des entreprises de relations publiques, la population ne connaissant pas ses besoins.

"Les gens ne savent pas trop pourquoi il leur faut être actifs physiquement. Environ 54% des gens actifs disent l'être pour leur propre plaisir, tandis que 40% des gens disent l'être pour leur santé et leur bien-être. Les gens ne connaissent pas les effets de l'hypokinétisme prolongé sur leur état général de santé."⁷

6 Kino-Québec, op. cit., p. 33.

7 Ibid., p. 36.

Une fois le besoin social imputé, la stratégie de reconversion des pratiques corporelles se raffine. Il s'agit ici d'imputer des besoins spécifiques à des populations déterminées. On assiste alors à l'élaboration d'une reconstruction de la société à partir de catégories "naturalisées". C'est la définition des "clientèles" cibles.

Inspirée des normes établies par les professionnels, la reconstitution du social n'a d'autre objectif que de détruire les solidarités de base et de reconstruire un nouveau social selon des critères de décision rationnelle par rapport à une fin. On envisage par ce moyen la poursuite d'un certain rendement social. De plus cette reconstruction du social a l'avantage pour les classes dirigeantes d'occulter les différences de classes.

Les "clientèles" identifiées sont: les femmes au foyer, les adultes sur le marché du travail n'ayant pas à fournir d'effort physique, les pré-retraités et les retraités, les jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail, les jeunes du niveau scolaire primaire, les jeunes du niveau scolaire secondaire, les adultes travailleurs qui ont un effort physique important

à fournir et enfin, les femmes enceintes. Des besoins spécifiques sont attribués à chacune de ces "clientèles", les besoins étant différents d'une clientèle à l'autre.⁸ La satisfaction de ces besoins devient l'objectif recherché et leur atteinte est envisagée comme le résultat d'une performance sociale.

Une fois cette opération accomplie, il s'agit pour les idéologues de la condition physique de reconstruire le corps humain selon les mêmes types de normes, pour qu'il soit mesurable.

5.2 Les pratiques normalisées: un besoin biologique

Le corps est pensé ici comme un objet scientifique dont il importe de pouvoir mesurer les performances. On le découpe donc en fonction des critères de décision rationnelle par rapport à une fin: le rendement corporel. Pour les idéologues de la condition physique, le rendement corporel doit être évalué scientifiquement. C'est dans cette optique qu'un dossier touchant l'évaluation de la condition physique poursuit les objectifs suivants:

8 Ibid., pp. 39-42, tableau 3, Les besoins identifiés pour différentes clientèles cibles.

- "- Permettre aux québécois de pouvoir mesurer leur niveau de condition physique
- Permettre aux québécois de pouvoir interpréter les résultats des tests.
- Valoriser l'atteinte et le maintien de divers niveaux de condition physique."⁹

Kino-Québec s'appuie sur les "déterminants de la valeur physique" développés par Bouchard et son équipe pour établir les critères à partir desquels les corps seront mesurés. Le tableau du champ d'intervention du dossier évaluation de Kino-Québec que nous reproduisons à la page suivante (voir tableau 5.1, page suivante) illustre bien ce projet de scientification du corps.

L'"évaluation" de la condition physique permet d'imputer un besoin à chaque corps pris individuellement. Cependant, pour que le tout conserve sa logique, il importe que, de la même façon que le rendement du corps est contrôlé, que les pratiques corporelles soient elles-mêmes soumises aux critères de décision rationnelle. Il faut éviter "l'agitation musculaire sporadique et sans objectif".¹⁰

⁹ Ibid., p. 69.

¹⁰ Landry, F., loc. cit., chap. 2.

TABLEAU 5.1
CHAMP D'INTERVENTION DU DOSSIER EVALUATION*

FACTEURS DE LA VALEUR PHYSIQUE		TYPE D'EVALUATION	CLIENTELES			
			ENFANTS	ADULTES	3 ^e -4 ^e AGE	POPULATIONS SPECIALES
STRUCTURES	tissu adipeux	formelle et informelle				
OPERATIONS CINETIQUES	endurance organique résistance organique endurance musculaire force musculaire résistance musculaire puissance musculaire flexibilité	formelle et informelle formelle et informelle				

Modèle exploratoire

* Kino-Québec, Plan d'action national 1979-80, p. 69

C'est dans cette optique que Kino-Québec mettra sur pied un comité d'étude (toujours sous la direction de Bouchard) chargé de quantifier les dépenses énergétiques propres à chaque pratique corporelle.¹¹ Le GSQ, "formé de biologistes de l'activité physique de plusieurs universités"¹², avait pour mandat comme son nom l'indique de mettre sur pied un système de quantification de la dépense énergétique. Ce système, qui se devait d'être le plus universel possible dans le but de pouvoir orienter toutes les pratiques corporelles

"... devait être utile dans l'appréciation des habitudes de vie et de loisirs des citoyens, dans la prescription efficace et sécuritaire des activités physiques et finalement comme support à la communication autant avec la population qu'entre les divers intervenants de Kino-Québec."¹³

Le système élaboré par le GSQ comporte trois dimensions: 1) la quantification du coût énergétique des

¹¹ Groupe d'étude de Kino-Québec sur le système de la dépense énergétique (GSQ), Rapport final, Québec: Éditeur officiel du Québec, 1980. Dorénavant, nous utiliserons l'abréviation GSQ pour toute référence à ce comité.

¹² Ibid., p. VI.

¹³ Ibid., pp. 3-4.

pratiques corporelles à partir de données "scientifiques"; 2) la contribution de diverses pratiques corporelles au développement du rendement corporel mesuré en termes de force musculaire; 3) la qualification des risques associés à la pratique de diverses pratiques corporelles.

L'idée de l'utilité de la quantification des coûts énergétiques est basée sur le postulat voulant que

"L'activité physique ne contribue pas nécessairement au maintien ou au développement de la condition physique. Seules les activités physiques répondant aux exigences des principes du développement propres à chacun des déterminants de la condition physique ont un effet positif sur ces derniers."¹⁴

Nous apprenons ainsi que seules les pratiques professionnalisées, contrôlées, soumises aux critères de la décision rationnelle par rapport à une fin peuvent contribuer à l'amélioration de la condition physique: entendons du rendement physiologique et bio-mécanique.

Pour mettre sur pied son système de quantification, le GSQ établit d'abord une "taxonomie des activités physiques humaines" comprenant: les activités de la vie courante, les activités de loisir, les activités

14. Ibid., p. 20.

sportives et les activités physiques de déplacement.

Enfin, le GSQ affirme qu'il faut tenir compte de la nature de l'activité. Celle-ci est évaluée en termes "d'actes moteurs", de forme, d'intensité de l'effort, de durée et de fréquence des séances. Pour "quantifier" les pratiques corporelles, le GSQ développe avec force référence à la physique mécanique et à la physiologie une unité de dépense énergétique, le Kino-mets (1 Kino-mets = $3,5 \text{ ml } O_2 \times \text{Kg}^{-1} \times \text{min.}^{-1}$). C'est donc sur la base du calcul des Kino-mets attribués à chaque pratique corporelle que celles-ci seront évaluées, orientées.

La quantification des coûts énergétiques permet donc de poser un diagnostic scientifique parce que numérique sur les pratiques corporelles populaires et d'orienter les pratiques en fonction de critères scientifiques. Par cette opération, Kino-Québec cherche en effet à:

" - Se doter d'une stratégie d'intervention dans le dossier participation en regard des clientèles-cibles et des catégories d'activités physiques (...)

- Mettre à la disposition des clientèles jugées prioritaires des types de contenu de programmes adaptés aux circonstances dans les- quelles elles se trouvent (...)

- Concevoir pour les clientèles prioritaires des formules d'encadrement destinées à solliciter leur participation à l'activité physique."¹⁵

Une fois le système de quantification mis sur pied, il s'agira pour Kino-Québec d'élaborer une stratégie visant à faire la promotion auprès de la population des pratiques corporelles soumises aux critères de la décision rationnelle par rapport à une fin.

Cette tâche sera confiée à un autre groupe de travail¹⁶, lui aussi sous la présidence de Claude Bouchard, qui aura pour mission de développer une formule d'incitation de la population à la participation aux pratiques corporelles professionnalisées. Le GTME s'est donc chargé de concevoir une formule "... appuyée sur un système quelconque de quantification, avec ou sans sanction, qui aurait pour objectif d'induire la participation des citoyens à une ou des activités et de soutenir cette participation."¹⁷

15 Kino-Québec, op. cit., pp. 62-64.

16 Groupe de travail de Kino-Québec sur les modes d'encadrement dans le secteur des formules d'incitation, Rapport final, 1978. Dorénavant nous utiliserons l'abréviation GTME pour toute référence au rapport de ce comité.

17 Ibid., p. 11.

L'objectif est très clair. Le projet du GTME se résume à l'élaboration d'une formule visant à modifier les "comportements" de la population. Pour ce faire, le GTME s'est penché sur quatre questions: 1) Dans quelle mesure la population adhère aux pratiques corporelles conformes aux critères fonctionnels reconnus par les professionnels?; 2) quels sont les facteurs influençant la participation aux pratiques corporelles professionnalisées?; 3) quels sont les éléments à envisager pour modifier les comportements et les habitudes de vie de la population?; 4) le dégagement des lignes directrices pouvant servir de référence à l'élaboration de formules d'incitation.

Les pratiques populaires sont évidemment jugées improches à l'atteinte d'une bonne condition physique.¹⁸ Pour l'étude de la deuxième question, le GTME affirme d'abord que son mandat "...s'inscrit clairement dans le contexte des programmes ayant comme principal objectif de favoriser chez les sédentaires le déclenchement de la pratique de l'activité physique".¹⁹ Il se livre

18 Voir notamment les pages 15 à 17 du rapport du GTME où l'on s'emploie à développer une argumentation visant à réduire l'importance des pratiques populaires à leur plus simple expression.

19. Ibid., p. 17.

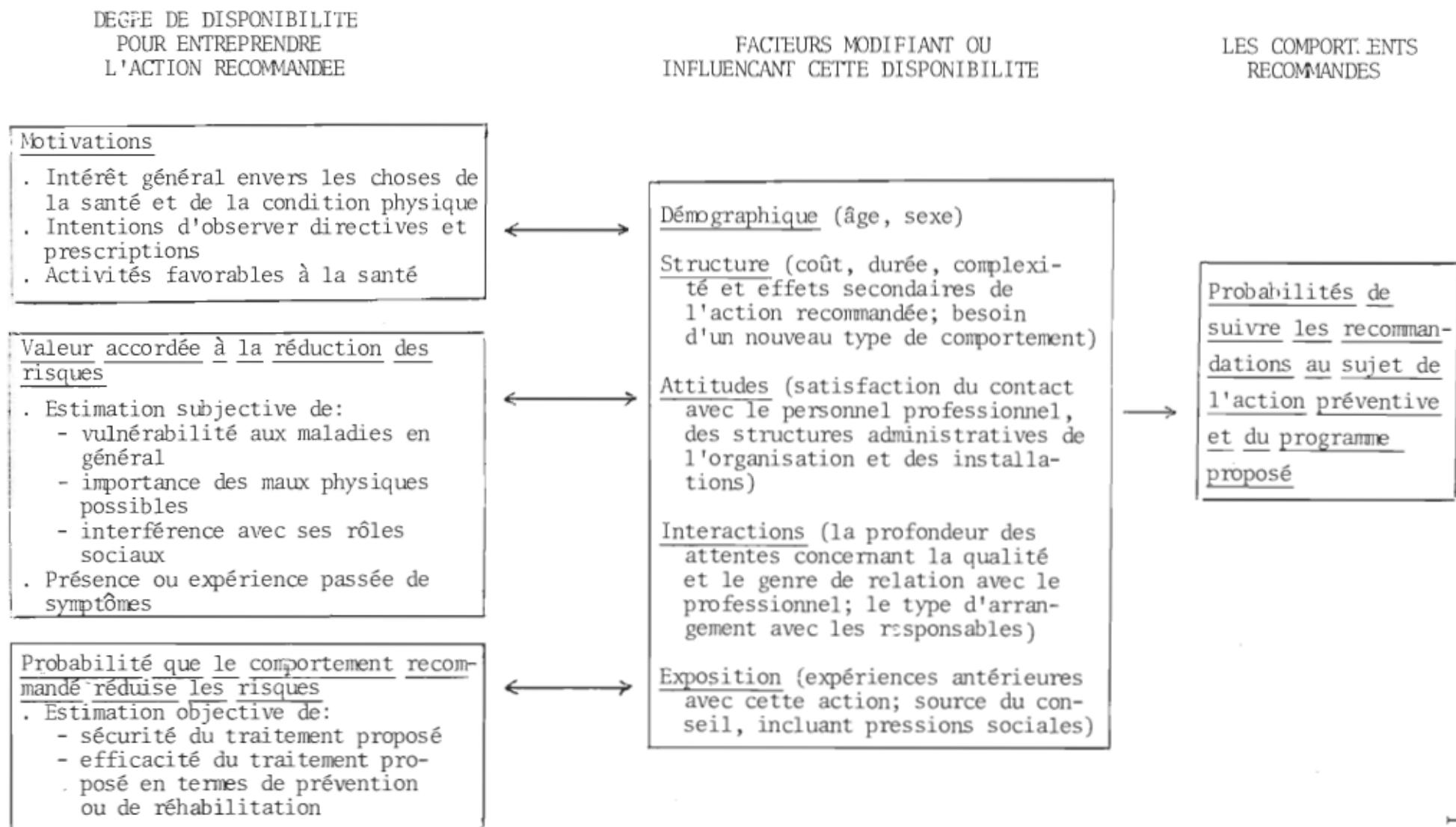
ensuite à un examen des caractéristiques psychologiques des "sédentaires et des pratiquants occasionnels". Encore une fois, on s'adresse aux individus en particulier ignorant ainsi les variables sociologiques déterminant les pratiques. Cette approche ne les obligera pas moins de constater, bien que ces conclusions ne sont pas reconnues comme signifiantes, que ceux qui ne s'adonnent pas aux pratiques professionnalisées ont ..." un statut professionnel moins élevé, un degré de scolarité moindre, une participation peu élevée à des pratiques sportives pendant leur temps de scolarité."²⁰ En fait, on retient comme facteurs expliquant la non-participation aux pratiques professionnalisées..."l'odeur de sudation, le fait d'avoir à changer de vêtement, la difficulté de pratiquer certaines activités et le temps disponible".²¹

S'inspirant des modèles de prédiction des comportements dans le domaine de la santé qui ont été développés aux Etats-Unis, le GTME met au point un modèle susceptible à ses yeux de permettre l'élaboration d'une stratégie visant à modifier les pratiques corporelles (voir tableau 5.2, page suivante). Ce modèle s'articule

20 Ibid., p. 18.

21 Ibid., p. 19.

TABLEAU 5.2 MODELE DE PREDICTION DES COMPORTEMENTS*



* GTME, Rapport final, p. 29

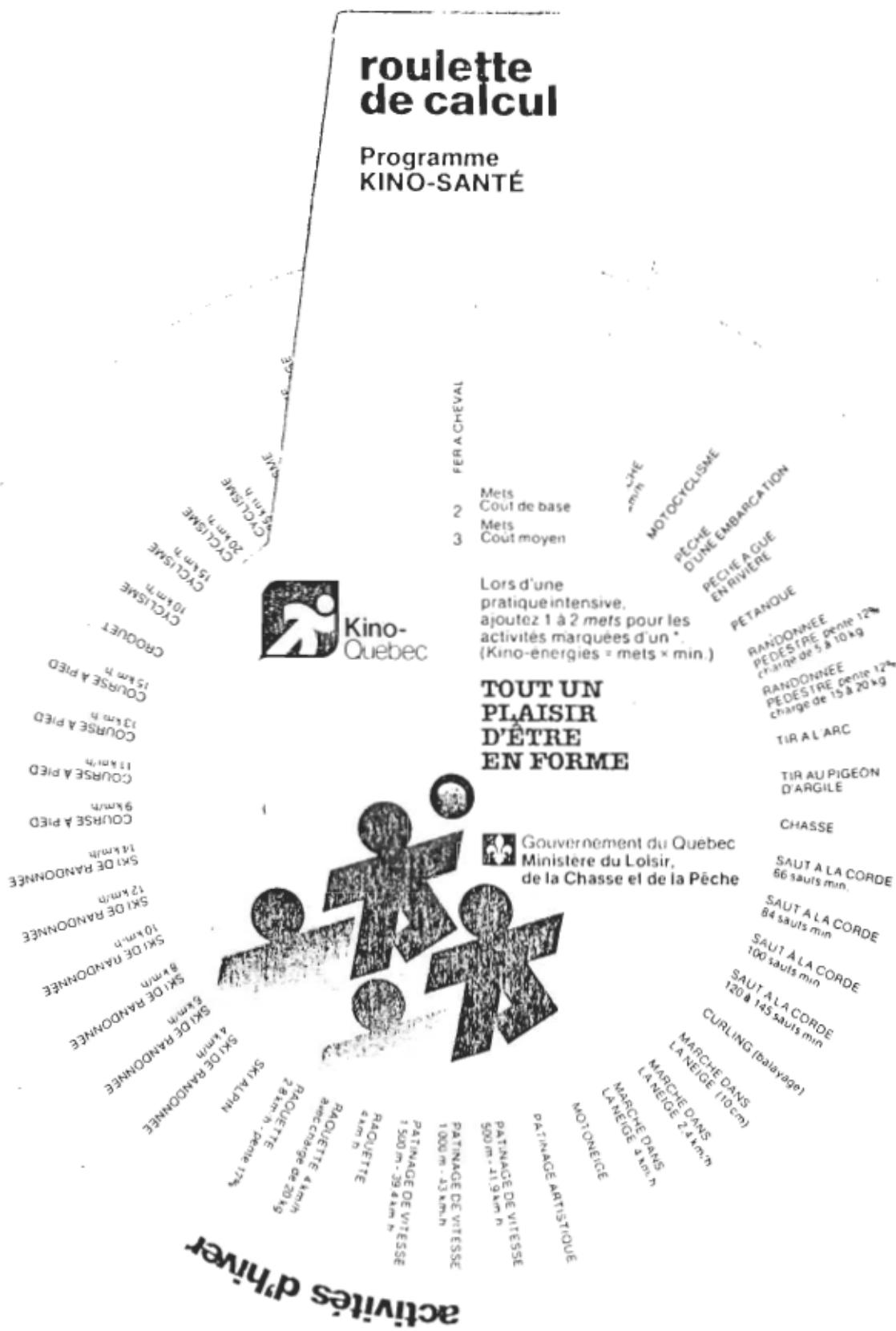
en trois points: 1) la disponibilité de l'individu face aux pratiques déterminées par la valeur qu'il accorde à l'activité comme moyen de contrer les menaces d'une mauvaise condition physique; 2) les variables d'attitude, d'interaction individuelle, etc.; 3) des interactions entre composantes et facteurs déterminants résulte la probabilité d'imputer le besoin des pratiques désirées.

Le choix de la formule d'incitation devait selon le GTME comporter une récompense symbolique attestant la participation aux pratiques mises de l'avant par Kino-Québec. Elle devait s'appuyer sur le système de quantification d'énergie développé par le GSQ, s'inscrire dans un contexte favorisant la "motivation intrinsèque", susciter une participation importante, une sorte d'immersion au sein de la culture corporelle professionnelle, etc.

La formule d'incitation proposée par le GTME et reprise sans modification par Kino-Québec est un programme d'activités régulées, comptabilisées, à partir des Kino-mets mis au point par le GSQ. Un choix restreint de pratiques corporelles est suggéré à la population au moyen d'une roulette de calcul (voir tableau 5.3, page suivante) permettant ainsi à Kino-Québec

TABLEAU 5.3

LE CHOIX DES PRATIQUES CORPORELLES



d'orienter les pratiques corporelles selon ses normes. Un carnet d'entraînement est également fourni (reproduit au tableau 5.4, page 111) dans lequel les "participants" sont appelés à noter les dépenses énergétiques encourues lors des pratiques. Enfin, les participants se voient décerner un certificat de participation à la fin de l'année selon le niveau de performance atteint (niveau 1, bronze; niveau 2, argent; niveau 3, or; on met en place ici la même symbolique de la performance que celle des jeux olympiques). Le tout est sous la supervision du coordonnateur de module Kino-Québec. Ce dernier est d'ailleurs l'agent responsable de décerner les gratifications sociales attribuées aux diverses performances corporelles.²²

Ainsi, le discours biologique sur le corps est développé de telle sorte que le corps et ses pratiques soient totalement soumis aux critères de décision

22 Il est à noter cependant que ce programme d'entraînement préparé par les fonctionnaires du ministère n'a pas fait l'unanimité chez les coordonnateurs de modules. En effet, plusieurs de ceux-ci ont carrément refusé d'appliquer un tel programme. Cet exemple est révélateur de certains conflits existant entre les coordonnateurs et l'appareil central, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une critique se développant à l'intérieur même de l'organisation.

TABLEAU 5.4

CARNET D'ENTRAÎNEMENT

Contrat d'engagement

J'ai pris connaissance du programme Kino-Santé et je m'engage à cumuler d'ici le _____ la somme de _____ Kino-énergies.

NOM _____

DATE _____

GROUPE D'ÂGE _____

NIVEAU _____

Au terme de chaque étape, vous devrez compléter le coupon-réponse prévu à cette fin. Faites-le signer par un témoin de votre choix - profitez-en pour l'initier au programme Kino-Santé et retournez-le à votre coordonnateur.

EXEMPLE

Mon objectif par semaine: 1 200 Kino-énergies

Semaine	Date	Activités	Mets x minutes	Kino-énergies par jour	Total semaine
1	80-09-22 80-09-24 80-09-27	course tennis course	12 mets · 30 min 6 mets · 60 min 11 mets · 45 min	360 360 495	1 215
2	80-09-30 80-10-01 80-10-10	ski de randonnée tennis course	8 mets · 60 min 7 mets · 60 min. 10 mets · 30 min.	480 420 300	1 200
3	80-10-05 80-10-07 80-10-10	tennis ski de randonnée natation	6 mets · 60 min. 8 mets · 60 min. 7 mets · 45 min.	360 480 315	1 155

rationnelle par rapport à une fin, ce qui constitue une véritable opération de prise en charge du corps par la science. Ce dernier voit en effet ses performances évaluées, ses formes normalisées, ses pratiques orientées, quantifiées, contrôlées par le biais des carnets d'entraînement et des activités proposées. Enfin, le corps est géré par un système de gratifications sociales selon le niveau de performance atteint. On reproduit ici la logique de l'idée du culte de l'effort personnel et des niveaux de gratifications sociales proportionnels aux niveaux de performances atteints et ceci au sein d'un programme qui se définit comme une entreprise de démocratisation.

5.3 La médiation professionnelle comme nécessité

Tout discours professionnel tente de ménager une place de choix dans l'action sociale pour les acteurs dont il mousse les intérêts. Dans le cas de Kino-Québec, comme dans celui de la majorité des politiques culturelles mises de l'avant par les Etats²³, on vise la culture savante sur le corps dont les professionnels de l'activité physique, les coordonnateurs de modules, se

23. R. Levasseur, Contribution à une sociologie de l'action culturelle, Loisir et société, vol 3 no 1.

feront les médiateurs.

Dans cette optique, comme le souligne Levasseur²⁴, le thème principal devient la démocratisation des pratiques corporelles où il s'agit pour les professionnels d'amener la population à profiter des bienfaits des pratiques professionnalisées par le biais notamment des programmes "d'éducation populaire". On propose ici, en effet, d'éduquer la population, c'est-à-dire de la former, de lui permettre l'accès à cette culture universelle et transcendante que sont les sciences du conditionnement physique.

Le dossier Education populaire mis de l'avant par Kino-Québec a d'ailleurs comme but de "Eduquer les québécois à pratiquer l'activité physique de façon rationnelle."²⁵ Par ce dossier, Kino-Québec poursuit les objectifs suivants:

"- Renseigner les citoyens québécois sur les conditions optimales de pratique de l'activité physique.

- Faire ressortir les valeurs des diverses activités physiques en regard de l'amélioration de la condition physique."²⁶

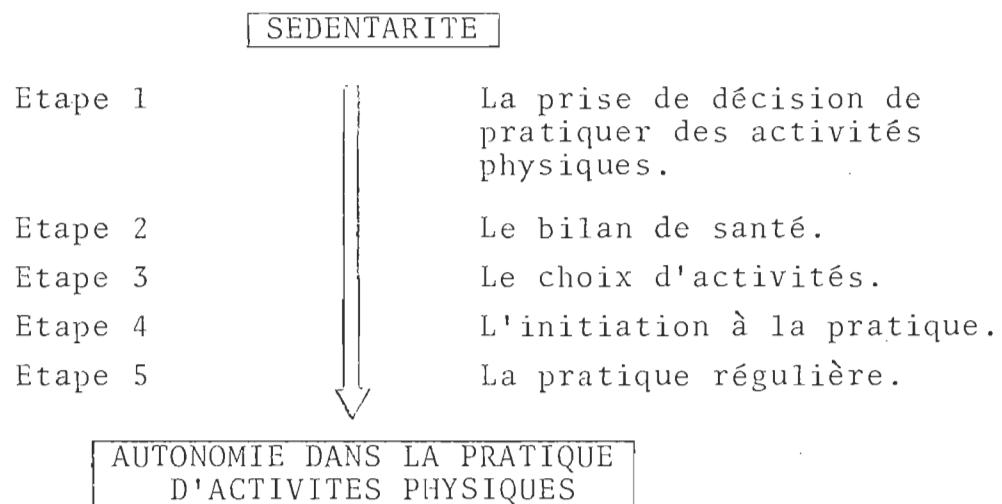
24 Ibid., p. 122.

25 Kino-Québec, op. cit., p. 48.

26 Ibid.

On assiste donc à un projet de domination de la culture populaire par une culture savante qu'on tente d'inculquer à la population appelée à atteindre "l'autonomie individuelle dans la pratique de l'activité physique". Cette autonomie ne sera acquise que par ce processus de médiation dont Kino-Québec établit les différentes étapes dans la figure suivante:

TABLEAU 5.5
PROCESSUS D'ACQUISITION DE L'AUTONOMIE²⁷



27 Ibid., p. 49.

De plus, Kino-Québec affirme qu'il existe un éventail de conditions (procédés de pratique, restrictions, environnement de pratique, encadrement) relatives aux pratiques corporelles pour qu'elles rencontrent les normes fonctionnelles. C'est de la teneur de ces "conditions", de ce corpus de "connaissances" à la base de la culture corporelle professionnelle qu'il s'agira d'entretenir la population.

Une fois de plus, Kino-Québec charge les "experts"²⁸ de jeter les bases de l'enseignement qu'on se propose de livrer à la population après vulgarisation²⁹, afin que celle-ci puisse sortir de l'ignorance dans laquelle elle croupit. Le rapport Girardin-Péronnet sera donc

..."conçu en vue de guider le cheminement du citoyen québécois qui a décidé de pratiquer une ou des activités physiques en vue d'améliorer ou de maintenir son niveau de condition physique. Il se veut un compendium des connaissances les mieux documentées en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques dans un tel contexte."³⁰

28 Y. Girardin et F. Péronnet, Recommandations relatives aux choix et à la pratique des activités visant le développement de la condition physique, mars 1980.

29 Au moment où nous écrivons ces pages, les documents "vulgarisés" ne sont pas encore disponibles.

30 Y. Girardin et F. Péronnet, op. cit., p. 1.

Ces connaissances sont regroupées sous quatre rubriques: 1) Le bilan biologique; 2) le choix de l'activité selon les critères fonctionnels, les critères personnels et les critères externes; 3) le cadre du programme; 4) la pratique de l'activité.

Ce recueil du "savoir" en matière de condition physique recoupe ce que nous venons de regrouper sous les thèmes du discours social sur la condition physique et du discours biologique sur le corps. Ce qui est important de noter ici, c'est le fait que ces discours sont systématisés et présentés comme savoir scientifique sur la condition physique et plus particulièrement le fait qu'ils soient présentés comme devant être acquis par la population, qu'ils soient l'objet d'une stratégie d'Education populaire.

Notons également qu'à cette démocratisation de la culture professionnelle en matière de pratiques corporelles par l'accès de tous aux thèmes de cette culture, s'ajoute une stratégie de démocratisation spatiale où il s'agit de permettre à tous l'accès aux équipements "appropriés". Kino-Québec s'emploie donc à quadriller le territoire du Québec d'équipements spécialisés, notamment de parcours de conditionnement physique. Le

dossier Equipements mis de l'avant par Kino-Québec pour-suit des objectifs orientés dans cette direction. On cherche à:

- "- Maximiser l'utilisation des équipements publics permettant la pratique d'activités physiques.
- Rendre accessibles aux québécois les équipements publics permettant la pratique d'activités physiques.
- Voir à compléter la mise en place d'équipements appropriés à la pratique d'activités physiques."³¹

Les coordonnateurs de modules Kino-Québec sont reconnus par les idéologues de la condition physique comme les agents tout désignés pour assurer cette démocratisation culturelle et spatiale. C'est dans cette optique qu'on quadrille le territoire du Québec à l'aide de cinquante-trois (53) professionnels rattachés à autant de modules. Les coordonnateurs sont dotés des tâches suivantes de façon à pouvoir opérer la médiation entre la science de la condition physique qui est l'apanage d'une minorité "d'experts" et la population en général:
1) Concertation des organismes oeuvrant sur le territoire dévolu au module; 2) promotion du programme du module et incitation à la pratique de l'activité physique;

31 Kino-Québec, op. cit., p. 96.

3) dispenser des conseils relatifs à la condition physique.

C'est au niveau de leur rôle de conseillers qu'apparaissent les fonctions de médiation culturelle qu'on a voulu attribuer aux coordonnateurs de modules. Ce rôle consiste en effet à:

"S'assurer que la population ait un minimum de connaissances en regard de la pratique de l'activité physique (...)

Lorsque sollicité, il fournit des avis techniques sur l'aménagement de certaines installations sportives (...)

Lorsque sollicité, il donne des avis sur les différents aspects de la programmation, tels que³² l'évaluation, la prescription d'exercices, etc."

Dans cette opération de médiation culturelle, les coordonnateurs de modules sont présentés comme les détenteurs d'un savoir professionnel et scientifique au nom duquel l'Etat leur reconnaît un rôle d'orientation des pratiques corporelles (et non pas un pouvoir juridique, ce qui est le propre des corporations professionnelles). Comme nous l'avons déjà souligné, le propre des professionnels ou de ceux qui tentent d'être reconnus comme tels est de tenter par leur discours, par l'influence

32 Kino-Québec, Définition des fonctions des coordonnateurs de modules, novembre 1978, 5 p. ronéo.

politique, de se voir accorder un pouvoir de contrôle d'un terrain social déterminé. En ce sens, Kino-Québec apparaît comme le discours professionnel le plus récent en matière de pratiques corporelles. Se définissant contre les autres acteurs dominants, c'est-à-dire la médecine et l'entreprise privée, et contre les pratiques populaires et novatrices, Kino-Québec en tant que produit d'une alliance Etat-professionnels de l'activité physique met en place un discours de type professionnel par lequel il s'attribue un pouvoir d'orienter les pratiques corporelles.

C'est précisément par le processus de médiation culturelle qu'est véhiculé le projet social des idéologues de la condition physique qu'est celui de la promotion d'une conception technocratique de la condition physique. Cette conception technocratique se reconnaît par sa volonté de placer le corps et ses pratiques sous l'emprise des critères de décision rationnelle par rapport à une fin. Elle se caractérise également par son projet de placer les pratiques populaires sous le contrôle des professionnels de l'activité physique en tant que possesseurs du savoir rationnel en matière de pratiques corporelles, ces derniers pouvant par le fait

même être également qualifiés de technocrates du corps.

Nous avons tenté dans les trois derniers chapitres de démontrer les trois facettes de la rhétorique professionnelle de Kino-Québec où il apparaît clairement que l'Etat a fait sien le discours des professionnels de l'activité physique. Mais Kino-Québec est-il animé uniquement d'une idéologie de type professionnel?

5.4 La condition physique et le discours national

La rhétorique de Kino-Québec comprend des éléments qui renvoient à une autre idéologie que l'idéologie professionnelle du droit à la condition physique. Le nom et le graphisme identifiant le programme sont révélateurs à ce sujet.

Le vocable Kino-Québec a été préféré à celui de Trimm-Québec proposé par le rapport Bouchard pour des raisons que l'on peut déceler en posant quelques jalons sémiologiques. Le terme Trimm était emprunté à des programmes similaires d'incitation à l'activité physique originant de pays scandinaves et autres.³³ Il revêt des connotations anglaises et a donc pu apparaître

33 Rapport Bouchard, pp. 99-100.

inacceptable parce que cela n'aurait probablement pas sonné québécois, bien que l'objectif avoué dans le rapport Bouchard et réitéré dans les dossiers de Kino-Québec était de s'inscrire dans une mondialisation de la condition physique (voir chapitre 1). Le vocable Kino-Québec a pu se révéler alors comme une meilleure solution puisque la première partie paraît neutre (ni français, ni anglais, en fait il s'agit d'une racine grecque = mouvement) et la deuxième renvoie immédiatement à la collectivité québécoise.

Le sigle de Kino-Québec sur un fond vert en forme de feuille renvoyant à l'objectif d'appropriation de la nature³⁴, objectif aux connotations souverainistes (appropriation → souveraineté), sur lequel apparaît une silhouette humaine en forme de K (renvoi à l'individu) symbolise l'appropriation collective par la participation de chaque individu (libéralisme).

34. C. Charron, Livre vert sur le loisir au Québec, p. 64. Noter que Kino-Québec est mis sur pied entre la parution du livre vert et celle du livre blanc.

De plus, on peut déceler dans les premiers plans de communication de Kino-Québec plusieurs éléments de cette autre idéologie qui marque le programme. En effet, dans le premier plan de communication devant servir au lancement du programme préparé par la firme Cabana Séguin, qui s'était d'ailleurs adjoint Claude Bouchard pour monter son dossier, on affirme d'abord que la condition physique est une "valeur québécoise".³⁵ Voulant s'éloigner de "l'image ascétique" que revêt la pratique de l'activité physique, on cherche à créer une image de tous les jours; on tente d'intégrer les pratiques corporelles professionnalisées dans les pratiques populaires. L'objectif recherché devient donc de "...refléter dans nos messages l'âme du peuple québécois* en misant sur la dynamique du plaisir et du bien-être qui la caractérise."³⁶

Les connotations que nous venons de relever s'inscrivent dans un projet qui s'est amorcé dès la parution

35 Cabana, Séguin inc., Programme de condition physique des québécois, Plan de communication, novembre 1977, p. 3.

36 Ibid., p. 5.

* Nous soulignons.

du livre vert sur le loisir. Au chapitre des objectifs à poursuivre, l'Etat comme Jamet l'a fait remarquer à juste titre³⁷, prend position en faveur du conditionnement physique et bien qu'on ne nie pas le "bien fondé" du sport d'élite, on souligne

"... que l'excellence au sommet serait artificielle et socialement ruineuse, si elle ne s'appuyait pas sur une large base collective* faite de santé, de vigueur, et de bonne condition physique. Nous voulons bien impressionner, mais à condition que les spectateurs soient eux-mêmes en bonne forme et tout le contraire de "héros de gradins" et de "gérants d'estrades" bedonnants."³⁸

Il s'agit donc ici pour l'Etat de mettre en place des politiques favorisant l'implication de tous les individus dans les programmes de conditionnement physique ou de sport.

Cette prise de position débouche plus tard sur la mise sur pied de Kino-Québec, initiative qui sera appuyée par le livre blanc sur le loisir dans lequel il est stipulé qu'en matière d'activité physique et sportive

"... priorité sera accordée à l'intensification du programme "Kino-Québec" dont on fera, dans le secteur de l'activité physique, le principal programme à caractère national. Ce

37 M. Jamet, Les sports et l'Etat au Québec, p. 65.

38 Charron, C., op. cit., p. 65.

* Nous soulignons.

programme jouit déjà de solides assises à travers l'ensemble du Québec; il est donc tout désigné pour soutenir les initiatives du milieu et pour servir de ressources d'appoint aux municipalités, aux écoles et autres organismes ou groupes intéressés. Tout invite même à élargir les objectifs de "Kino-Québec" de manière qu'y soit englobé tout le champ de la pratique libre de l'activité physique."³⁹

Elevé au rang d'objectif "national", l'orientation professionnelle des pratiques corporelles en matière de condition physique est opérée au nom du projet national. Dans le livre blanc sur le loisir, ce dernier est en effet devenu "... un élément intégré de la démocratie culturelle en même temps qu'un outil chargé d'exprimer l'identité de la "nation québécoise".⁴⁰

Ce projet national, inscrit dans un projet plus vaste de la recherche de la souveraineté-association, est développé, entre autres, dans le livre blanc sur le développement culturel dans lequel le conditionnement physique est mis à contribution.⁴¹ Ce projet qui vise

39 Gouvernement du Québec, Un monde à récréer, livre blanc sur le loisir, p. 64.

40 M. Bellefleur, Le livre blanc sur le loisir au Québec, analyse et commentaires, Loisirs & sports, no 90, fév. 1980, p. 18.

41 Gouvernement du Québec, La politique québécoise de développement culturel, tome II, chap. VIII, pp. 200-201.

le développement d'une culture québécoise distincte relèverait de ce que Levasseur qualifie l'idéologie du développement culturel.⁴² Cette idéologie, selon Levasseur, reprend les thèmes de l'idéologie du droit au loisir mais les combine de façon différente, de sorte qu'il ne s'agit plus de modernisation mais d'identité culturelle que l'on recherche. Cette idéologie, toujours selon Levasseur, s'articule autour de trois thèmes principaux: 1) le nationalisme culturel 2) la domination étrangère 3) le développement d'une culture d'ici. Enfin, Levasseur note que:

"La représentation idéologique du loisir au niveau de ce troisième thème, s'articule autour de trois éléments: 1) L'enracinement culturel 2) la participation du plus grand nombre à l'expression culturelle 3) l'expression culturelle comme élément de création d'une culture originale et "moderne".⁴³

Kino-Québec est envisagé d'emblée par l'Etat comme un des éléments du développement culturel. Les pratiques corporelles relatives à la condition physique participent dans cette optique à un enracinement culturel

42 R. Levasseur, *Les idéologies du loisir au Québec 1945-1977*, op. cit.

43 Ibid.

par la prise de contact avec l'environnement (logo: Va jouer dehors). Il veut également susciter la participation du grand nombre aux pratiques corporelles professionnalisées (carnet d'entraînement lancé à l'automne 1980) et enfin, les pratiques corporelles mises de l'avant par Kino-Québec se veulent l'expression de la création d'une culture "nationale" en matière de pratiques corporelles.

Cette idéologie du développement culturel que nous qualifierons dans notre cas d'idéologie de développement du corps national, a ceci de particulier par rapport à l'idéologie du droit à la condition physique qu'elle est véhiculée exclusivement par l'Etat. En effet, nous ne retrouvons pas dans la rhétorique des professionnels les éléments de cette dernière idéologie. Cette situation qui à prime abord pourrait apparaître comme problématique pour les idéologues de la condition physique ne l'est en fait pas du tout. Ceci s'explique par le fait que l'idéologie du développement du corps national s'imbrique dans l'idéologie du droit à la condition physique mais ne la nie pas. Dans cette superposition de deux idéologies véhiculées, une par les professionnels, l'autre par l'Etat au moment où il est sous la gouverne d'un

parti souverainiste, se dessine donc une alliance Etat-professionnels où chacun véhiculant son propre discours et celui de son allié trouve sa juste part.

Kino-Québec apparaît donc comme nous l'avons mentionné au chapitre des hypothèses comme étant mû par deux idéologies qui s'imbriquent étroitement l'une dans l'autre. Il est à la fois le véhicule des pratiques corporelles professionnalisées mises de l'avant par le gouvernement du Parti québécois. Il est dans cette optique une vaste stratégie de reconversion des pratiques corporelles où, selon l'idéologie professionnelle, il s'agit de se définir contre les pratiques populaires jugées d'autre part non québécoises et non créatrices par l'idéologie souverainiste⁴⁴, pour les réarticuler selon des normes dites "scientifiques" et ainsi produire une culture corporelle reflétant la compétence (modernité) du Québec et affirmant ainsi sa capacité de revendiquer son "autonomie".

44 Le livre vert sur le loisir dresse un bilan fort négatif des pratiques populaires. On y fait état d'une condition physique compromise, d'un environnement naturel peu accessible, d'une créativité qui s'émousse et d'un pays mal connu.

CONCLUSION

Cette recherche s'est avérée révélatrice à plusieurs égards. Elle souligne cependant, par l'absence de référence à des travaux analogues, le manque flagrant d'analyses des pratiques corporelles ayant cours dans notre société.

Issu du processus de professionnalisation de l'éducation physique, Kino-Québec s'est avéré comme étant l'institutionnalisation du discours des éducateurs physiques et non pas un simple programme "d'amélioration de la qualité de la vie" tel qu'il se présente à première vue.

L'analyse de la face polémique de la rhétorique de Kino-Québec nous a démontré quels sont les agents avec qui les promoteurs de la condition physique entrent en concurrence. Il s'agit d'abord pour Kino-Québec de tenter d'écarter les autres agents dominants qui oeuvrent sur le même terrain social, c'est-à-dire la médecine et ses professions satellites, de même que l'entreprise privée. On cherche, d'une part, à discréditer la médecine par la présentation d'une définition dite préventive (et donc plus "positive") de la santé et en réleguant celle-ci à un rôle curatif jugé "négatif". D'autre part, on cherche à écarter l'entreprise privée en faisant état de disproportions entre les coûts et les services offerts, d'une non-compétence du personnel qui y oeuvre,

en plus de stratégies publicitaires "frauduleuses". Il s'agit ensuite de s'attaquer aux pratiques exercées par la population afin d'identifier un nouveau besoin social, la pratique du conditionnement physique, que les promoteurs de la condition physique se chargeront de satisfaire.

Le projet de reconversion des pratiques corporelles de la population que caressent les professionnels de l'activité physique, conformément à notre hypothèse de départ, est le fruit de l'idéologie professionnelle qui les anime. Il s'agit donc, selon ce projet, de transformer les pratiques populaires afin qu'elles logent désormais à l'enseigne de la "science de l'activité physique" et deviennent ainsi plus "rationnelles".

A cette idéologie professionnelle s'en greffe une autre; celle de la condition physique nationale. Ce qui est intéressant à noter ici, c'est non pas le fait qu'elle soit plus diffuse ou plutôt moins centrale que la première, mais surtout le fait qu'elle ne lui fait aucunement concurrence, c'est-à-dire qu'elle s'imbrique dans l'idéologie professionnelle sans la transformer en quoi que ce soit. Ce fait témoigne d'une alliance Etat-éducateurs physiques où chacun en diffusant l'idéologie de l'autre y trouve quand même son compte. D'un côté, l'Etat adhère au discours des

professionnels et en permet l'institutionnalisation de même que la diffusion, d'un autre côté, les professionnels de l'activité physique ne se sentent guère gênés par les connotations nationalistes qui chapeautent le matériel publicitaire servant à diffuser leur rhétorique.

De plus, la stratégie de reconversion des pratiques populaires telle qu'elle s'est présentée après analyse soulève plusieurs questions sur les implications sociales des pratiques corporelles définies et orientées par les classes dominantes. La condition physique, en plus d'être le prétexte pour l'extension du champ de pratique pour les éducateurs physiques, ne serait-elle pas un nouvel avatar du système de gestion des corps décrit par Foucault?¹ Les professionnels de l'activité physique seraient-ils à cet égard de nouveaux juges de normalité? D'un autre côté, de nouvelles pratiques populaires sauront-elles surgir et résister face à ce nouveau discours dominant?

Nous n'avons effleuré ici que la pointe de l'iceberg. En effet, les pratiques corporelles, notamment celles relatives au sport et au loisir, se présentent comme un vaste champ d'investigation encore vierge. Puisse cette recherche en susciter d'autres et de plus fécondes.

¹ M. Foucault, Surveiller et punir, naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE REFERENCES

-Livres

- ANSART, Pierre. Idéologies, conflits et pouvoir, Paris, P.U.F., 1977. 268 p.
- ATTALI, Jacques. L'ordre cannibale, vie et mort de la médecine, Paris, Grasset, 1979. 294 p.
- BAECHLER, Jean. Qu'est-ce que l'idéologie? Coll. "Idées", Paris, Gallimard, 1976. 405 p.
- BARDIN, Laurence. L'analyse de contenu, Paris, P.U.F., 1977.
- BAUDRILLARD, Jean. La société de consommation, Coll. "Idées", Paris, Gallimard, 1970. 316 p.
- BELLEFLEUR, Michel et Roger LEVASSEUR. Loisir Québec 1976, Montréal, Belimin-Desport, 1976. 109 p.
- BERNARD, Michel et al. Quelles pratiques corporelles maintenant?, Coll. "Corps et culture", Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978. 185p.
- BOURDIEU, Pierre. La distinction: critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 1979. 640 p.
- BOURDIEU, Pierre, Jean-Claude CHAMBOREDON et Jean-Claude PASSERON. Le métier de sociologue, Paris, Mouton, 1973 323 p.
- BROHM, Jean-Marie. Sociologie politique du sport, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1976. 338 p.
- DENIS, Daniel. Le corps enseigné, Coll. "Corps et culture", Paris, Jean-Pierre Delarge, 1974. 217 p.
- DUMONT, Fernand. Les idéologies, Coll. SUP, Paris, P.U.F., 1974
- DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (Ed.). Idéologies au Canada-français 1940-1976, 4ième tome, Québec, P.U.L., 1981 (à paraître)
- FOUCAULT, Michel. Surveiller et punir, naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975. 315 p.
- GUAY, Donald. L'histoire de l'éducation physique au Québec, Chicoutimi, Gaétan Morin éditeur, 1981. 147 p.
- HABERMAS, Jurgen. La technique et la science comme idéologie. Coll. "Médiations", Paris, Gonthier, 1973. 211 p.
- HAUTECOEUR, Jean-Paul. L'Acadie: idéologies et sociétés, Québec, Université Laval, thèse de doctorat (sociologie), 1972. 717 p.
- ILLICH, Yvan. Le chômage créateur, Paris, Seuil, 1977. 89 p.
- JAMET, Michel. Les sports et l'Etat au Québec, Editions coopératives Albert St-Martin, 1980. 132 p.

- LE POGAM, Yves. Démocratisation du sport: mythe ou réalité?
Coll. "Corps et culture", Paris, Jean-Pierre Delarge, 1979.
201 p.
- MAUSS, Marcel. Sociologie et anthropologie, Paris, P.U.F.
1950.
- MEYNAUD, Jean. Sport et politique, Paris, Payot, 1966. 314 p.
- MONIERE, Denis. Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Ed. Québec-Amérique, 1977.
- OFFICE DES PROFESSIONS. Evolution du professionnalisme au Québec, Québec, 1976. 146 p.
- SHEPPARD, Claude-Armand. L'organisation et la réglementation de la santé et du bien-être au Québec, Québec, Commission sur la santé et le bien-être social, annexe 12 du rapport, mai 1970.
- TOURAIN, Alain. Production de la société, Paris, Seuil, 1973. 527 p.
- TOURAIN, Alain. La société post-industrielle, Coll. "Médiations", Paris, Gonthier, 1969. 315 p.
- UNRUG, Marie-Christine de. Analyse de contenu, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1974. 245 p.
- VIDAL, Daniel. Essai sur l'idéologie, le cas particulier des idéologies syndicales, Paris, Anthropos, 1971.
- VIGARELLO, Georges. Le corps redressé. Coll. "Corps et culture", Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978. 378 p.

-Articles de revues

- ANSART, Pierre. L'occultation idéologique, Cahiers internationaux de sociologie, vol. 52, 1972.
- BRÖDEUR, Pierre. Conditionnement physique individuel pour une santé collective, Le Desport, sept-oct. 1980
- DIVAY, Gérard. Participation et contrôle des professionnels, Critère, no 25, Les professions, printemps 1979. pp.41-52.
- DUFRESNE, Jacques. La déprofessionnalisation, Critère, no 25, Les professions, printemps 1979, pp.123-134.
- DUSSAULT, Gilles. L'évolution du professionnalisme au Québec, Relations industrielles, vol. 33 no 3, 1978. pp. 428-469.
- EHRENBÉRG, Alain. Des jardins de bravoure et des piscines roboratrices; le sport parcours de pouvoirs, Les temps modernes, vol. 35 no 399, oct. 1979. pp. 676-719.
- GIARD, Luce. Contre-image de la science, Esprit, 1979, no 11
- GYARMATI, Gabriel K.. La doctrine des professions: fondement d'un pouvoir, Revue internationale des sciences sociales, vol 27 no 4, 1975. pp. 673-699.
- HARVEY, Jean. Kino-Québec ou le discours des connaisseurs, Loisirs et Sports, no 98, octobre 1980, pp. 29-31.

- HARVEY, Jean. Une histoire qui reste à faire, Loisirs & Sports, juillet 1981. (à paraître)
- LALIBERTE, Robert. La professionalisation des occupations, Critère, no 25, Les professions, printemps 1979. pp. 23-40.
- LEVASSEUR, Roger. Contribution à une sociologie de l'action culturelle, Loisir et société, vol 3 no 1, 1980. pp. 113-131.
- MAURICE, Marc. Propos pour la sociologie des professions, Sociologie du travail, vol 14 no 2, 1974. pp. 213-225.
- MCKNIGHT, John. Le professionalisme dans les services: un secours abrutissant, Sociologie et sociétés, vol 9 no 1, avril 1977, pp. 7-19.
- RIOUX, Marcel. Sur l'évolution des idéologies au Québec, Revue de l'Institut de sociologie, 1968, no 1
- WILENSKI, Harold L.. The professionalization of everyone, The american journal of sociology, vol 50 no 2, sept. 1964. pp. 137-158.

MATERIEL EMPIRIQUE

- APAPQ. Directives sur les épreuves d'efforts progressifs et la prescription d'exercices, Montréal, APAPQ, 1976.
- APAPQ. Le rapport et les recommandations du groupe de travail sur les programmes de conditionnement physique pour adultes, Montréal, APAPQ, 1976.
- BERTHERAT, Simone. Le corps a ses raisons, Paris, Seuil, 1976.
- COMITE D'ETUDE SUR LA CONDITION PHYSIQUE DES QUEBECOIS. Le rapport et les recommandations, Québec, Editeur officiel du Québec, 1974. 303 p. et annexes.
- BONNIER, Jean-Robert. Sur l'art de façonner des hommes, L'Ordre, vol 1 no 14, 24 mars 1934. p.2.
- BONNIER, Jean-Robert. Un moyen de formation négligé:la culture physique, L'Ordre, vol 1 no 5, 14 mars 1934. p.4.
- BONNIER, Jean-Robert. Militarisme larvé ou éducation physique, Les Idées, vol 4 no 5, 1936.
- CABANA SEGUIN inc. Programme de conditionnement physique des québécois: plan de communication, novembre 1977.
- CHARRON, Claude. On a un monde à récréer; livre blanc sur le loisir au Québec, 1979. 107 p.
- CHARRON, Claude. Prendre notre temps; livre vert sur le loisir au Québec, octobre 1977. 84 p.
- FARRAR, David et Pierre GAUTHIER. Docteur, puis-je faire de l'exercice?, Le médecin du Québec, vol 15 no 6, juin 1980. pp. 64-73.

- FOREST, M.-C. o.p. Notre américanisation par les sports, Revue Dominicaine, vol 42 tome 1, juin 1936. pp.348-363.
- FRAPPIER, Armand. La philosophie de la bonne forme physique avec la santé et la prévention des maladies, Actes du 15ième congrès de la CAHPER, Saskatoon, 1963.
- GIRARDIN, Yvan et François PERONNET. Recommandations relatives au choix et à la pratiques d'activités physiques visant le développement de la condition physique, Dossier éducation populaire du programme Kino-Québec, 15 mars 1980.
- GROUPE D'ETUDE SUR LE SYSTEME DE LA DEPENSE ENERGETIQUE. Rapport final, Québec, Editeur officiel du Québec, 1980.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MODES D'ENCADREMENT DANS LE SECTEUR DES FORMULES D'INCITATION. Rapport final, 1978.
- HCJLS. Participation des québécois aux activités de loisir, Québec, Editeur officiel du Québec, 1978.
- HCJLS. Les québécois et leur condition physique, Québec Editeur officiel du Québec, 1976.
- KINO-QUEBEC. Définition des fonctions des coordonnateurs de modules, novembre 1978. 5 p. (document photocopié)
- KINO-QUEBEC. Mission à long terme et plan d'action 1978-79.
- KINO-QUEBEC. Plan d'action national 1979-80.
- KINO-QUEBEC. Plan d'action national 1980-81.
- LANDRY, Fernand. L'activité physique au service de la santé, Le médecin du Québec, vol 15 no 6, juin 1980. pp. 38-49.
- LEBLOND, Alfred. Guide du terrain de jeu, Québec, Editions du Cap Diamant, 1947.
- LEBLOND, Alfred. L'oeuvre des terrains de jeu, L'oeuvre des tracts, no 200, février 1936.
- RAMUNAS-PAPLAUSKAS, Antoine. L'éducation physique dans l'humanisme intégral, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1954.
- REVUE MOUVEMENT
- SANTE ET BIEN-ETRE SOCIAL AU CANADA. Santé physique des employés, 1977.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA. Travail et loisirs, 1949.
- UNESCO. Chartre internationale de l'éducation physique et du sport, 20ième session, 1978.
- VILLENEUVE, Cardinal, archevêque de Québec. Culture physique au regard de l'Eglise, tract no 5 de l'Action catholique, 1934.